

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 13

Séance du mardi 15 mars 2011

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	409
Ouverture de la séance	416

Communications :

1. Chalet-à-Gobet – La Porte des étoiles – Ouverture d'un compte d'attente	419
2. Manège du Chalet-à-Gobet – Augmentation du compte d'attente 3301.581.315	420

Lettres :

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/60 et 2010/68 (Municipalité)	417
2. Retrait par M ^{me} Françoise Longchamp de son interpellation «Ecole à journée continue: où en est-on?» (M ^{me} Françoise Longchamp)	418
3. Tournoi de football interservices (M. Patrice Iseli).	418

Interpellation :

«Au sujet d'un permis de construire délivré à l'institution de Béthanie» (M. Roland Ostermann et consorts). <i>Dépôt</i>	420
<i>Développement polycopié</i>	455
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	456
<i>Discussion</i>	457

Motions :

1. «Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle» (M. Pierre-Yves Oppikofer et consort). <i>Dépôt</i>	420
2. «Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	420

Pétition :

«Pour la protection de «La Chablière» à Lausanne» (Mouvement pour la Défense de Lausanne [374 signatures]). <i>Dépôt</i>	416
---	-----

Postulats :

1.	« Un travail avant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre Commune » (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Rapport polycopié</i> de M. Francisco Ruiz Vázquez, rapporteur	443
	<i>Discussion</i>	445
2.	« Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François » (M ^{me} Florence Germond et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Maurice Calame, rapporteur.	449
	<i>Discussion</i>	451

Questions orales	421
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2010/60	Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4 (Culture, Logement et Patrimoine, Travaux)	424
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Eddy Ansermet, rapporteur	430
N° 2010/68	Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard. Information sur les projets et régularisation des crédits alloués. Demande de crédit complémentaire (Travaux)	434
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur	442

Ordre du jour

13^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 mars 2011 à 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R17. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ.

R18. *Postulat de M^{me} Florence Germond et consorts* pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

R20. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires oui, mais quel montant?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

R21. *Postulat de M. Cédric Fracheboud*: «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!» (Trx, SPS). GÉRARD CHAPPUIS.

R24. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

R25. *Rapport-préavis N° 2010/9*: Accès à la formation post-obligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). FLORENCE GERMOND (*rapport de majorité*); NICOLAS GILLARD (*rapport de minorité*).

R27. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.

R28. *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (Trx). NICOLE GRIN.

R30. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

R31. *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (AGF, SSE, EJE). JEAN MEYLAN.

R33. *Postulat de M. Alain Hubler*: «Et si on rétablissait la clause du besoin?» (SPS). PIERRE SANTSCHI.

R34. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

R35. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R36. *Postulat de M. David Payot*: «Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL: pour un débat complet». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

R37. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité.» (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

R42. *Rapport-préavis N° 2010/11*: Avenue de Beaulieu–Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ.

R43. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.

R45. *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées». (AGF). YVAN SALZMANN.

R47. *Pétition de M. Walter Balimann et consorts (21 sign.)* concernant le bois situé entre le chemin de Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

R48. *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Densification urbaine, un tout». (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

R49. *Pétition de M^{me} et M. Catherine et Belhassen Naouali*: «Pour l'annulation du financement du Conseil des Jeunes». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

R59. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

R60. *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts*: «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

R61. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

R62. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

R63. *Pétition de M. Carl K. Gossweiler*: «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R64. *Rapport-préavis N° 2010/31*: Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou des familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F. Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts. Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts. (CLP, SSE). THÉRÈSE DE MEURON (*rapport de majorité*); JEAN-MICHEL DOLIVO (*rapport de minorité*).

R65. *Rapport-préavis N° 2010/35*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

R66. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

R67. *Pétition de M. Renato Häusler et consorts (735 sign.)*: «Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R69. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht*: «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). ISABELLE TRUAN.

R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

R71. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du *Bulletin du Conseil communal*». (AGF). PIERRE SANTSCHI.

R75. *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

R76. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

R77. *Postulat de M. François Huguenet*: «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (SPS). ROLAND PHILIPPOZ.

R78. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!» (SPS). JEAN TSCHOPP.

R79. *Rapport-préavis N° 2010/51*: Réponses à six initiatives portant sur des objets n'appelant pas de longs développements. (AGF, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

R80. *Motion de M. Jean Tschopp*: «La ville par le sport». (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R82. *Rapport-préavis N° 2009/3bis*: Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

R83. *Motion de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Places d'apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

R84. *Postulat de M^{me} Nicole Graber*: «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

R85. *Préavis N° 2010/41*: Participation à l'augmentation de capital de Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). (SI). PHILIPPE MIVELAZ.

R86. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.

R87. *Préavis N° 2010/57*: Centre funéraire de Montoie. Ultime étape de la réfection des toitures. Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B. Rafraîchissement des peintures. Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service. Réfection des conduites d'eau froide. Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires. (SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

R88. *Préavis N° 2010/60:* Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4. (CLP, Trx). EDDY ANSERMET.

R89. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp:* «Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la <Conciliation extrajudiciaire>». (AGF, SPS, EJE). MANUELA MARTI.

R90. *Préavis N° 2010/68:* Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard. Information sur les projets et régularisation des crédits alloués. Demande de crédit complémentaire. (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI30. *Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann:* «Jardins sous les arbres: c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville.» (11^e/15.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI31. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller pour des entreprises écomobiles.* (11^e/15.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI32. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez:* «Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois». (11^e/15.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI33. *Motion de M^{me} Sylvianne Bergmann:* «Du miel labellisé <capitale olympique>». (11^e/15.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI34. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts:* «Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote <Mentorat Emploi Migrants> de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants». (11^e/15.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI35. *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts:* «Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne». (12^e/22.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI36. *Motion de M^{me} Graziella Schaller:* «Des toits publics pour <Le miel des toits de Lausanne>». (12^e/22.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI37. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts:* «Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade». (12^e/22.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI38. *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts:* «Qualité de vie en ville: pour une vraie place des Bergères». (12^e/22.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT6. *Interpellation de M. Johan Pain:* «Pour que la Direction du service des sports fasse une enquête administrative sur le management du personnel de la piscine de Mon-Repos». (19^e/29.6.10) [SPS, AGF/8.9.10]. DISCUSSION.

INT7. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi:* «Quel engagement lausannois en faveur de la <Carte culture?>» (19^e/29.6.10) [CLP/15.9.10]. DISCUSSION.

INT9. *Interpellation de M. Mathieu Blanc:* «Pour que le Municipal en charge de la police veille à l'application du Règlement de police... sous ses fenêtres et ailleurs.» (16^e/11.5.10) [SPS/6.10.10]. DISCUSSION.

INT10. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts:* «Ecole à journée continue: où en est-on?» (2^e/14.9.10) [EJE/6.10.10]. DISCUSSION.

INT15. *Interpellation de M. David Payot et consorts:* «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16^e/11.5.10) [SSE/12.10.10]. DISCUSSION.

INT16. *Interpellation de M. Jean-François Cachin:* «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans». (1^{re}/31.8.10) [AGF/3.11.10]. DISCUSSION.

INT17. *Interpellation de M. Jean-François Cachin:* «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?» (1^{re}/31.8.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT18. *Interpellation de M. Jean Tschopp:* «CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne: quelles contributions au sport local et amateur?» (2^e/14.9.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT19. *Interpellation de M^{me} Florence Germond:* «Quels impacts pour la Ville de la mise en service du m2?» (3^e/28.9.10) [Trx/27.11.10]. DISCUSSION.

INT21. *Interpellation de M. Yves Ferrari:* «Jusqu'où va la générosité informatique de la Ville?» (3^e/28.9.10) [AGF/17.11.10]. DISCUSSION.

INT22. *Interpellation de M. Giampiero Trezzini:* «L'éco-quartier des Plaines-du-Loup – Qui et comment?» (4^e/12.10.10) [CLP/17.11.10]. DISCUSSION.

INT23. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts:* «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?» (18^e/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.

INT24. *Interpellation de M. Jean-François Cachin:* «Manque-t-il des candélabres à la route de la Clai-e-aux-Moines?» (2^e/14.9.10) [SI/15.12.10]. DISCUSSION.

INT25. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Pour être efficace, la police doit être respectée. » (3^e/28.9.10) [SPS/15.12.10]. DISCUSSION.

INT26. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon*: « Engagement d'un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama ? » (5^e/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.

INT29. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Dans notre démocratie, la liberté politique des uns ne s'arrête-t-elle pas simplement là où commence celle des autres ? Application équitable de la liberté d'expression et de réunion à Lausanne ! » (7^e/7.12.10) [SPS/12.1.11]. DISCUSSION.

INT34. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: « < la télé > : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu ». (14^e/13.4.10); *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: « < la télé > : après < on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu >, se dirige-t-on vers un organe patronal ? » (7^e/7.12.10) [AGF/19.1.11]. DISCUSSION.

INT35. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Pompes funèbres officielles de la Ville; moins de prestations avec autant de collaborateurs ! » (9^e/18.1.11) [SPS/16.2.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **29.3** (18 h 00 et 20 h 30), **12.4** (18 h 00 et 20 h 30), **10.5** (18 h 00 et 20 h 30), **24.5** (18 h 00 et 20 h 30), **7.6** (18 h 00 et 20 h 30), **21.6** (18 h 00 et 20 h 30) et **22.6** (19 h 30), **30.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **13.9** (18 h 00 et 20 h 30), **27.9** (18 h 00 et 20 h 30), **11.10** (18 h 00 et 20 h 30), **8.11** (18 h 00 et 20 h 30), **22.11** (18 h 00 et 20 h 30), **6.12** (18 h 00 et 20 h 30) et **7.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :	La secrétaire :
Roland Rapaz	Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: « Instauration d'une commission des tarifs et émoluments ». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

2.3.10 *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (AXEL MARION, PRÉSIDENT).

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

15.6.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances*: « Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal ». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29*: Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANÇOISE LONGCHAMP, PRÉSIDENTE; PHILIPPE MIVELAZ (*rapport de majorité*); GILLES MEYSTRE (*rapport de minorité*).

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/32*: Réponse à une motion et à quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

12.10.10 *Rapport-préavis N° 2010/38*: Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO₂. Réponses à une motion et à quatre postulats. (SI, CLP). NKIKO NSENGIMANA.

12.10.10 *Préavis N° 2010/39*: Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. (CLP). DAVID PAYOT.

12.10.10 *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts*: « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés ». (SSE). ANDRÉ GEBHARDT.

12.10.10 *Motion de M. Guy Gaudard*: « Cautionnons... ce qui doit l'être. » (CLP). YVES-ANDRÉ CAVIN.

12.10.10 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). THOMAS SCHLACHTER.

23.11.10 *Préavis N° 2010/49*: Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER.

23.11.10 *Préavis N° 2010/50*: La société coopérative l'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.

23.11.10 *Postulat de M^{me} Florence Germond*: « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire ». (EJE). CHARLES-DENIS PERRIN.

23.11.10 *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts*: « La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés. » (SSE, CLP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

23.11.10 *Préavis N° 2010/52*: Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). REBECCA RUIZ.

23.11.10 *Rapport-préavis N° 2010/55*: Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN (*rapport de majorité*); EVELYNE KNECHT (*rapport de minorité*).

23.11.10 *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)*: « Pour des cirques sans animaux ». (SPS); *Pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)*: « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne ». (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.12.10 *Préavis N° 2010/58*: Etablissement horticole de la Bourdonnette. Construction d'une nouvelle conduite de distribution interne pour le chauffage à distance. (SSE). SYLVIANNE BERGMANN.

18.1.11 *Rapport-préavis N° 2010/61*: Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts*: « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public! » (SPS, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

18.1.11 *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

18.1.11 *Postulat de M. Jacques Pernet* « demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation d'une future <olympiade> des Jeux Olympiques de la Jeunesse ». (SPS, EJE). FABRICE GHELFI.

18.1.11 *Postulat de M. Jacques Pernet* « demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos ». (SSE, CLP). EDDY ANSERMET.

18.1.11 *Motion de M^{me} Solange Peters et consorts*: « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère ». (AGF, SSE). MARIA VELASCO.

18.1.11 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: « Pour l'étude de la mise sous protection de 17% des surfaces communales terrestres et 10% des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne ». (CLP). MAGALI ZUERCHER.

18.1.11 *Rapport-préavis N° 2010/62*: Valorisation des produits du terroir. Réponses aux postulats de M^{me} Françoise Longchamp et consorts et de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

18.1.11 *Préavis N° 2010/63*: Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon et d'une passerelle – Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8, fraction de la parcelle N° 6031. Aménagement du bâtiment sis aux Côtes-de-Montbenon 7-9 avec transfert au patrimoine administratif. Approvisionnement énergétique (contracting). Demande de crédits complémentaires. (CLP, Trx, SI). JEAN MEYLAN.

1.2.11 *Rapport-préavis N° 2010/64*: Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

1.2.11 *Préavis N° 2010/65*: Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – Step de Vidy. (Trx). GÉRARD CHAPPUIS.

1.2.11 a. *Préavis N° 2010/66*: Plan partiel d'affectation au lieu-dit « Le Désert » concernant la parcelle N° 20'381, délimitée par le chemin Guillaume-de-Pierrefleur et les parcelles N^{os} 2397, 20'382 et 1038. (Trx);

b. *Préavis N° 2010/67*: Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20'382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER.

1.2.11 *Préavis N° 2010/69*: Bâtiment administratif, Chablais 46, à Lausanne. Démolition de containers provisoires – reconstruction d'un bâtiment administratif bioclimatique en paille, bois et terre. Projet ECO 46. (SSE, AGF, Trx). VINCENT ROSSI.

1.2.11 *Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway de la Pontaise » et consorts (2041 sign.)*: « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900) ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.2.11 *Préavis N° 2011/1*: Dépollution des terres contaminées sur le site équestre du Chalet-à-Gobet. (CLP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

15.2.11 *Préavis N° 2011/2*: Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère. (Trx, SSE). GILLES MEYSTRE.

15.2.11 *Préavis N° 2011/3*: Plan stratégique de la distribution d'eau. (Trx). AXEL MARION.

15.2.11 *Préavis N° 2011/4*: Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers. (Trx, SSE, CLP). ELISABETH MÜLLER.

15.2.11 *Préavis N° 2011/5*: Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et d'une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

15.2.11 *Rapport-préavis N° 2011/6*: Réponse à la pétition de M^{me} Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures): «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches; pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière, et de façon urgente». (EJE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

15.2.11 *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts*: «Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville». (SPS). ISABELLE MAYOR.

15.2.11 *Postulat de M. Philippe Clivaz*: «Bas les masques, la culture est en danger!» (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

15.2.11 *Postulat de M^{me} Isabelle Truan*: «Pour une insertion significative du logement au Flon». (Trx). ULRICH DOEPPER.

15.2.11 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Saine gestion des deniers publics: la Municipalité doit donner l'exemple!» (AGF). CLAUDE METTRAUX.

15.2.11 *Préavis N° 2011/7*: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014). (Trx, SI). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

15.2.11 *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.3.11 *Rapport-préavis N° 2011/9*: Ecole à journée continue: état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts demandant l'introduction de l'école à journée continue dans les établissements de la scolarité obligatoire à Lausanne. (EJE). LAURENT GUIDETTI.

15.3.11 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht*: «LACI < mesure sparadrap > 1: premier emploi». (AGF). CLAUDE METTRAUX.

15.3.11 *Motion de M. Axel Marion, pour la Commission permanente de politique régionale*: «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée». (AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne». (SPS, SSE). ALBERT GRAF.

15.3.11 *Motion de M. Jean Tschopp*: «Dimanche sur les quais». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

15.3.11 *Préavis N° 2011/10*: Crédit complémentaire pour la mise en place de la plate-forme technique de la cyber-administration à la Ville de Lausanne. (AGF, SI). FABRICE GHELFI.

15.3.11 *Préavis N° 2011/11*: Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux. (SPS, Trx, AGF). GIANFRANCO GAZZOLA.

15.3.11 *Préavis N° 2011/12*: Projet de construction de cinq bâtiments, comprenant au total 120 logements, un centre d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), huit locaux dédiés à des activités, un parking souterrain de 82 places, sis 5a à 5e chemin de la Prairie. Constitution de six droits de superficie en faveur de Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA et de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. (CLP, EJE). MYRIAM TÉTAZ.

15.3.11 *Postulat de M. David Payot et consorts*: «Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités: mobilisons-nous!» (AGF). ELISABETH WERMELINGER.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor*: «Bénévolat des jeunes pour les jeunes: pour un réel encouragement!» (EJE, AGF). SUSANA CARREIRA.

15.3.11 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne». (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent-ils aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

23.11.10 *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Pour quand la sécurité à Chauderon?» (6^e/23.11.10). DISCUSSION.

1.2.11 *Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron*: «Une nouvelle vengeance de Manon des Sources?...» (10^e/1.2.11). DISCUSSION.

1.2.11 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts*: «*3000 logements*» et combien de promesses?» (10^e/1.2.11). DISCUSSION.

1.2.11 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Une antichambre au local d'injection?» (10^e/1.2.11). DISCUSSION.

15.2.11 *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Favoritisme et passe-droits pour les logements gérés par la Ville?» (11^e/15.2.11) [CLP]. DISCUSSION.

15.2.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville!» (11^e/15.2.11) [CLP]. DISCUSSION.

15.2.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le temps de passer de la dette politique à la dette réelle de la Ville selon les directives de la Cour des comptes est venu!» (11^e/15.2.11) [AGF]. DISCUSSION.

22.2.11 *Interpellation de M. Ulrich Dopfer*: «Echanges de terrains entre la Ville de Lausanne et CFF Immobilier, à Malley et à la Gare de Lausanne («Pôle muséal»)». (12^e/22.2.11) [AGF]. DISCUSSION.

Séance

du mardi 15 mars 2011

Membres absents excusés: M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M. Philippe Jacquat, M^{me} Evelyne Knecht, M. Olivier Martin, M. Gilles Meystre, M^{me} Sophie Michaud-Gigon, M. Johan Pain, M^{me} Graziella Schaller Curiotto, M^{me} Sandrine Schlienger, M^{me} Myriam Tétaz, M. Namasivayam Thambipillai, M^{me} Maria Velasco, M^{me} Marlène Voutat.

Membres absents non excusés: M. Xavier de Haller, M. Jean M'Poy.

Membres présents	82
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	<u>2</u>
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir. Il est 20 h 35, nous avons le quorum, nous pouvons commencer nos travaux. Nous passons tout de suite aux opérations préliminaires. Madame la secrétaire du Conseil, vous avez la parole pour les communications.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire: – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu:

Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (374 signatures): «Pour la protection de «La Chablière» à Lausanne»

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2011

Pétition URGENTE

Al'adresse du Conseil communal de Lausanne, déposée à Lausanne, le 15 mars 2011.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Veillez trouver ci-joint copies des 374 signatures récoltées* en faveur de la préservation du domaine de «La Chablière», à l'ouest de Lausanne, et concernant toutes les parcelles qui en constituent l'ensemble encore cohérent actuellement.

Nous demandons:

Dans l'immédiat: le gel du projet immobilier menaçant le patrimoine historique de «La Chablière» à Lausanne et l'étude de la variante alternative que nous proposons.

Dans un avenir proche: que soient menés des inventaires spécifiques, dans le but de la réhabilitation de cet ancien domaine pour que sa pérennisation comme patrimoine historique et culturel au plan cantonal – raisonnée en fonction des conclusions scientifiques des expertises – puisse devenir effective et durable.

En vous remerciant d'avance de votre bienveillante attention, de bien vouloir accorder un accueil favorable à notre démarche, ainsi que, vu l'urgence de la menace pesant sur ce site remarquable, de tenter de faire tout votre possible afin que votre Commission des pétitions puisse en prendre connaissance au plus vite et votre Parlement se prononcer de même, concernant nos requêtes.

Dans cette attente, nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, notre plus parfaite considération.

(Signé) *Pour les signataires de la pétition: C. Firmann-Gaulis et Mouvement pour la Défense de Lausanne: Eric Magnin, président*

Annexes:

1 original du texte de la pétition et copies des signatures récoltées*.

1 communiqué de presse.

(* Originaux à disposition ainsi qu'un dossier documenté: *Domaine historique de «La Chablière» à Lausanne. Propositions de partenariats pour une préservation et une gestion raisonnées.*)

Texte de la pétition

PÉTITION POUR LA PROTECTION DE «LA CHABLIÈRE» À LAUSANNE

Lausanne, automne-hiver 2010

Les soussigné/e/s demandent aux Autorités compétentes la protection de «La Chablière», à l'ouest de la ville de Lausanne. Ce lieu unique, par son patrimoine culturel et historique, sa valeur paysagère et sa biodiversité, doit être conservé et transmis aux générations futures.

Merci de nous soutenir et de faire passer cette pétition autour de vous, afin que le massacre programmé n'ait jamais lieu et que «La Chablière» soit préservée (tout le monde peut signer la pétition). A retourner, même partiellement remplie, jusqu'au 4 mars 2011.

Adresse :
Mouvement pour la Défense de Lausanne
Case postale 6929, 1002 Lausanne
ou <mdl-lausanne@bluewin.ch>
Téléphone et fax : 021.617.37.67.

Pour tout don de soutien pour financer la procédure et les frais de publications et d'envois : CCP: MDL 10-13600-8, à l'adresse ci-dessus et avec mention «La Chablière».

Un dossier de présentation du site et demande de conservation (été 2010, 59 p.) peut vous être envoyé sur demande.

Motivation et explications

«La Chablière» est menacée par un projet immobilier disproportionné, qui porterait une atteinte irréversible à ce joyau naturel, poumon vert de cette zone urbaine.

Sa grande richesse en faune et en flore observée est encore préservée par le calme. Ancien domaine où vécut la famille Constant, dont Benjamin et Rosalie de Constant (cf. son *Herbier peint*), et où un petit pavillon fut dédié à Rousseau. Au cours du temps, ces lieux ont été arborisés avec soin et amour par Samuel Constant, puis par la famille Gaulis et les jardiniers successifs de Béthanie ; certains des très vieux arbres nous le rappellent et sont encore majestueusement debout ; mais ils sont condamnés à court terme si rien n'aboutit contre ce projet surdimensionné et inadéquat pour un tel lieu.

Sont prévus :
2 immeubles de 5 étages et attiques, 1 parking souterrain de 40 places et les destructions de biotopes protégés, lisières et bois classés, ainsi que l'abattage de 37 arbres remarquables !

Ces constructions induiraient une atteinte, irréversible et de grande ampleur, à l'harmonie paysagère et au patrimoine historique et culturel lausannois mais, de plus, elles menaceraient aussi directement :

- 1 étang (installé depuis env. 20 ans, il abrite, entre autres, des grenouilles protégées) ;
- 1 lisière et la quiétude d'un bois/forêt protégé en couloir à faune ;
- 37 arbres vénérables, répertoriés comme remarquables, classés ou protégés.

En «compensation» de ce massacre programmé, il est prévu : la création d'un nouvel étang, «la plantation de 15 arbres d'essence majeure» (*sic*) et quelques aménagements paysagers. (Extrait de la décision d'autorisation de travaux, Direction des travaux de la Ville de Lausanne, lettre du 8.7.2010.)

Pour info sur le projet :
<<http://www.residencesbethanie.ch>>.

Un recours a été déposé le 9.9.2010 auprès de la Cour de droit administratif et public, à Lausanne, contre la décision de l'Office de la police des constructions du 8 juillet 2010 d'autoriser le projet sur les parcelles N°s 15, 277 et 725, avenue de la Vallombreuse 34, Lausanne.

Une autre menace sur les jardins historiques, les parcs et les essences croissant dans le bois de «La Chablière» se confirme au fil des années, suite aux constructions sur le chemin du Boisy et à la coupure de l'alimentation en eau par les sources qui, depuis l'origine, irriguaient naturellement tout le coteau, allant de Béthanie au chemin de la Vallombreuse. Le rétablissement de l'eau est urgent et la question si complexe qu'elle nécessite des expertises spécialisées.

On notera l'ironie de la planification :

Début des travaux prévu en 2010, Année de la biodiversité.
Fin des travaux prévue en 2012, Année Rousseau !...

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/60 et 2010/68

Lettre

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel-de-Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 mars 2011

Séance du Conseil communal du 15 mars 2011

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes :

R 88 Préavis N° 2010/60 : Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4

Motif de la demande : Le matériel destiné à l'équipement des locaux d'archives (rayonnages, etc.) est en passe d'être livré par le fournisseur. La Municipalité souhaite pouvoir le faire directement installer à l'emplacement où il sera utilisé.

R 90 Préavis N° 2010/68 : Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard. Information sur les projets et régularisation des crédits alloués. Demande d'un crédit complémentaire

Motif de la demande: La Municipalité souhaite pouvoir commander le matériel en temps utile pour permettre son installation durant l'été.

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Retrait par M^{me} Françoise Longchamp de son interpellation «Ecole à journée continue: où en est-on ?»¹

Lettre

Françoise Longchamp
Ch. de Grésy 19
1012 Lausanne

Au Bureau du Conseil communal
de Lausanne

Lausanne, le 15 mars 2011

Monsieur le Président,

La Municipalité ayant transmis aux membres du Conseil communal le rapport-préavis N° 2011/09 «Ecole à journée continue: état des lieux, enjeux et perspectives... Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts...», je vous prie de prendre note que je retire de l'ordre du jour l'interpellation que j'avais déposée en date du 14 septembre, intitulée «Ecole à journée continue: où en est-on ?».

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Françoise Longchamp*

Tournoi de football interservices

Lettre

Lausanne
Tournoi interservices

A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 15 mars 2011

¹BCC 2010-2011, T. I (N° 2/I), p. 60.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Fort de succès de la première édition, la Municipalité, sur proposition du Service des sports, a décidé de remettre sur pied un tournoi de football interservices le vendredi 24 juin 2011.

Ce tournoi mixte (au minimum deux femmes par équipe en permanence sur le terrain) est ouvert à l'ensemble du personnel communal (fixe et auxiliaire) ainsi qu'aux membres du Conseil communal. Chaque service ainsi que le Conseil communal peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

La manifestation aura lieu **le vendredi 24 juin 2011 de 17 h 00 à 21 h 00** (finale à 20 h 50) au Stade olympique de la Pontaise. Un repas en commun sera offert à tous les participants à la fin du tournoi – les boissons étant à la charge de chacun – et une animation aura lieu pendant et après le repas. Retrouvez en annexe la page de présentation de ce tournoi sur l'Intranet communal. Règlement complet sur demande.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et ce jusqu'au 6 mai 2011 en envoyant un email à l'adresse activites.sportives@lausanne.ch avec nom et prénom d'un responsable d'équipe, une adresse email, un numéro de téléphone ainsi que le nombre de membres de votre équipe. Après le délai d'inscription, nous vous demanderons de nous fournir une liste d'équipe complète avec noms et prénoms des membres de l'équipe.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur plusieurs équipes du Conseil communal le 24 juin prochain, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

(Signé) *Pour le comité d'organisation:*
Patrice Iseli, chef de service

Annexes: ment.

Tournoi de foot interservices – Lausanne

Vendredi 24 juin 2011

Fort de succès de la première édition, la Municipalité, sur proposition du Service des sports, a décidé de remettre sur pied un tournoi de football interservices le vendredi 24 juin 2011.

Ce tournoi mixte (au minimum *deux femmes* par équipe en permanence sur le terrain) est ouvert à l'ensemble du personnel communal (fixe et auxiliaire) ainsi qu'aux membres du Conseil communal. Si nécessaire, il est possible de compléter une équipe par des personnes d'un autre service.

Date et horaires

Le vendredi 24 juin 2011 de 17 h 00 à 21 h 00
(finale à 20 h 50)

Lieu

Stade olympique de la Pontaise

Règlement

Points principaux :

- Equipes de 6 joueurs, y compris le gardien.
- Au maximum 5 remplaçants, soit maximum 11 joueurs par équipe.
- Au minimum deux femmes par équipe en permanence sur le terrain.
- Matches d'une durée de 10 minutes.
- Tacles interdits.
- Arbitres ACVF.

Restauration

- Un repas en commun sera offert à tous les participants à la fin du tournoi.
- Boissons à la charge de chacun.
- « Bar-lounge ».

Divers

- L'équipe vainqueur recevra un challenge, remis en jeu chaque année.
- Prix offert à chaque équipe.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques, le tournoi peut être annulé.
- 40 équipes maximum réparties en 8 groupes de 5.

INSCRIPTION

- Inscription gratuite.
- Délai d'inscription : **le 6 mai 2011.**

**Chalet-à-Gobet – La Porte des étoiles –
Ouverture d'un compte d'attente**

Communication

Lausanne, le 18 février 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 5 janvier 2007, les anciennes écuries du Chalet-à-Gobet ont été détruites par un incendie. Après examen attentif de la situation, la Municipalité a décidé cette même année de ne pas reconstruire ces écuries et de chercher de nouvelles valorisations des espaces libérés après reconstruction. Elle a chargé le Service des FoDoVi d'explorer toutes les pistes

imaginables et conformes au plan d'extension N° 599 du 28.11.1980. Durant cette période, la Société vaudoise d'astronomie, bénéficiaire d'un terrain au chemin des Grandes-Roches sur lequel elle a installé trois lunettes d'observation, a été informée que le projet Métamorphose rendait son déménagement inéluctable. Suite à cela, elle s'est approchée de FoDoVi pour savoir si la Ville était à même de lui proposer un terrain de remplacement. Après de nombreux contacts, l'idée de déménager les lunettes d'observation au Chalet-à-Gobet est née puis, dans la foulée, la perspective de construire un planétarium public sur le même site. Enfin, l'Espace des inventions, trop à l'étroit, s'est également approché de FoDoVi et a marqué son intérêt pour s'associer au projet.

Le 27 août 2009, la Municipalité autorisait le démarrage d'une étude de faisabilité, en vue de l'intégration sur le même site du Planétarium, de l'Espace des inventions et de la Maison du parc naturel périurbain du Jorat. Cette étude a été menée conjointement par les trois partenaires en collaboration avec le Service d'architecture de la Ville.

Le 23 février 2010, la Fondation de « La Porte des étoiles » fut fondée devant notaire. Ses membres sont : la Ville de Lausanne, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, la Société vaudoise d'astronomie, la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, l'Espace des inventions, l'Université de Lausanne et Galileo Planet SA. Elle est présidée par le professeur Georges Meylan, directeur du laboratoire d'astrophysique de l'EPFL. MM. Oscar Tosato et Michel Reichard (FoDoVi) y représentent la Ville.

Signalons encore que le PPA approuvé par le Conseil communal le 2 septembre 2009 (préavis N° 2009/21) permet toutes les activités prévues sur le site du Chalet-à-Gobet.

Depuis sa constitution, la Fondation a travaillé sur divers axes : recherche de fonds, définition des besoins (locaux), développement d'une identité visuelle et développement d'un site internet. L'intérêt des financeurs institutionnels rencontrés est très bon (Fonds de la taxe de séjour, Etat de Vaud par la LADE), à la condition que des partenaires privés soient trouvés, ce qui occupe le Conseil en priorité pour l'instant.

Au vu de la part importante que représenteront les fonds publics dans le montage financier de ce projet, le Conseil de fondation de « La Porte des étoiles » a pris la décision de lancer un concours d'architecture. Cette décision a été prise après avoir rencontré l'architecte de la Ville, qui est prête à conseiller la Fondation mais qui n'a pas les forces de travail nécessaires pour piloter cette opération. Compte tenu des phases de procédure et de leur durée, le Conseil estime opportun de préparer et de lancer ce concours dans les meilleurs délais.

Afin de ne pas laisser les bâtiments incendiés à l'air du temps, il y a lieu d'envisager une reconstruction dans des délais raisonnables et la Municipalité a décidé d'ouvrir un

compte d'attente de Fr. 350'000.– pour préparer, lancer et doter le concours d'architecture nécessaire à la poursuite des opérations. Ce montant sera ensuite balancé par imputation sur le crédit d'investissement à demander au Conseil communal par voie de préavis et qui représentera la participation financière de la Ville dans ce projet.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 7 février 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Manège du Chalet-à-Gobet –
Augmentation du compte d'attente 3301.581.315**

Communication

Lausanne, le 18 février 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les écuries situées dans les annexes de l'auberge du Chalet-à-Gobet ont été incendiées dans la nuit du 5 au 6 janvier 2007. Consécutivement à cet accident, la Municipalité a ouvert un compte d'attente de Fr. 250'000.– en faveur du Service du logement et des gérances pour financer les études nécessaires à la reconstruction du bâtiment (3301.581.315).

En octobre 2007, la Municipalité a décidé de renoncer à la reconstruction des écuries incendiées et de soutenir l'exploitant du manège qui souhaitait reconstruire de nouvelles installations sur son terrain (droit de superficie accordé par la Ville). A la suite de cette décision, une procédure de plan partiel d'affectation incluant le projet de planétarium a été engagée par la Ville et ce plan a été adopté par votre Conseil le 2 septembre 2009 (préavis N° 2009/21).

En juillet 2008, la Municipalité autorisait l'utilisation du compte d'attente 3301.581.315 pour effectuer des sondages sur la parcelle où les nouvelles constructions devaient être implantées et la Commission des finances en avait été informée. Finalement, ces sondages n'ont pas été faits car la mise à l'enquête du PPA a révélé que le site du Chalet-à-Gobet n'était pas répertorié comme décharge polluée (pas de remarque de la part des services de l'Etat).

En mars 2010, à la demande du Centre équestre lausannois, des carottages sont faits et ils révèlent la présence de

matériaux pollués. Suite à ce constat, une étude d'investigation technique OSites (Ordonnance sur les sites pollués) est lancée afin de connaître l'ampleur de la pollution et de déterminer les coûts de dépollution. Comme le montant disponible sur le compte d'attente ne suffisait plus à couvrir ces coûts, la Municipalité a accepté le principe d'augmenter ledit compte jusqu'au montant maximum réglementaire, étant entendu que la régularisation globale de cette affaire se fera par le biais d'un préavis prochainement soumis à votre Conseil.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 7 février 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consort :
« Pour un plan d'action communal en faveur de
l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle »**

Dépôt

Lausanne, le 23 février 2011

(Signé) *Pierre-Yves Oppikofer et 1 cosignataire*

**Motion de M. Claude-Alain Voiblet :
« Suppression du remboursement des frais
de garde des élus communaux »**

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2011

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts :
« Au sujet d'un permis de construire délivré
à l'institution de Béthanie »**

Dépôt

Lausanne, le 15 mars 2011

(Signé) *Roland Ostermann et 7 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L’urgence est demandée, elle a été accordée à l’unanimité du Bureau légal du Conseil.

Le président : – Je souhaite tout d’abord présenter les excuses de M. Jean-Christophe Bourquin, qui ne pourra pas être avec nous ce soir, il est en déplacement.

Je suis conscient que nous sommes au lendemain d’un grand week-end et que nous ne sommes pas tous de la première fraîcheur. Pour le programme de ce soir, je me propose de garder un peu de souplesse, avec le désir de terminer à 23 h 00. Cette séance sera courte, mais nous essayerons d’aller jusque-là.

Nous commencerons avec les questions orales, puis nous prendrons les deux urgences de la Municipalité. Ensuite, je traiterai quelques rapports, pas trop, avant de passer à l’interpellation urgente. Nous terminerons avec la discussion préalable des initiatives.

Le Bureau souhaite rencontrer les présidents de groupes au terme de cette séance, à la salle des commissions.

J’en ai terminé avec les opérations préliminaires et je passe aux questions orales.

Questions orales

Question

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Ma question s’adresse, je pense, à M. le syndic. Pourrions-nous être informés de l’avancée de la réflexion sur la desserte en transports publics du quartier de Maillefer ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il est prévu, si je me rappelle bien, pour 2013, que l’on puisse tirer la ligne 3 jusqu’à peu près au Rionzi. Il n’est pas prévu, dans ce laps de temps, d’aller plus loin. La question ouverte est : faut-il ou non introduire dans le même laps de temps un minibus de type Blécherette-Bellevaux, sachant qu’une décision définitive ne peut être prise sur des véhicules plus lourds, tant qu’on ne voit pas clair sur le dossier de la desserte de la Blécherette. Dans le cas où un m3 arriverait à la Blécherette, il y aurait alors un sens de pousser la ligne 3 jusque-là. Il faut seulement en évaluer la faisabilité. Dans le cas où ce serait sans m3, avec un tram – mais ce n’est pas l’hypothèse la plus probable actuellement –, on aurait une situation de ce type. S’il ne devait y avoir que des bus, les réflexions pourraient aussi conduire à faire monter un bus depuis la Blécherette jusqu’au Rionzi et d’avoir la jonction à cet endroit. Mais c’est pour 2020... Entre-temps, il faut se poser la

question d’une éventuelle desserte plus modeste, de Blécherette jusqu’à Bellevaux.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Ma question s’adresse au directeur des Services industriels. Dans les différentes publications officielles de la Confédération helvétique, il est fait état d’un certain nombre d’ouvertures d’enquêtes préalables visant des accords entre des collectivités publiques, les principales villes de Suisse et une entreprise en position dominante dénommée Swisscom. Il n’est pas fait état, à ce jour, de la Ville de Lausanne dans les différents articles dont j’ai pu avoir connaissance. Est-ce à dire que l’accord n’a pas été soumis à une enquête préalable ? Est-ce à dire qu’il n’y a pas d’accord ? Où en est-on sur ce sujet ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – En effet, la Commission de la concurrence a publié des communiqués sur des enquêtes préalables qu’elle a ouvertes à propos de la Ville de Saint-Gall, de celle de Zurich et de celle de Genève et des SIG. Une autre enquête porte sur un sujet un peu différent et concerne aussi la fibre optique : une société commune que Swisscom constitue avec le groupe E dans le canton de Fribourg. Ces communications et ces enquêtes préalables sont liées à une procédure qui veut que les partenaires s’adressent d’eux-mêmes à la Commission de la concurrence pour faire vérifier par celle-ci un certain nombre de points dans leurs accords, susceptibles de donner lieu à des enquêtes plus approfondies, voire à des décisions.

Pour répondre très précisément à M. Hildbrand, nous n’en sommes pas encore là avec nos négociations avec Swisscom. Celles-ci se poursuivent, nous avons des échéances, pour certaines très rapprochées, pour d’autres qui vont à peu près jusqu’à la fin du printemps. Puisque nous devons définir avec Swisscom deux types d’accords : l’un lié à l’accord que la société a d’ores et déjà passé avec les propriétaires et les régisseurs, lié au financement de la fameuse « colonne montante ». Et un autre type d’accords, lié à notre partenariat de co-constructeur d’un éventuel réseau commun de fibre optique. Bien entendu, nous ferons comme les autres entreprises ou collectivités publiques qui ont conclu ou sont en train de conclure ce genre de partenariat avec Swisscom : nous nous adresserons assurément à la Commission de la concurrence, pour lui demander de vérifier un certain nombre de points. Celle-ci, très certainement, publiera un communiqué informant le public de l’ouverture d’une telle enquête préalable.

Question

M. Alain Hubler (AGT) : – Je ne sais si ma question s’adresse à M. Pidoux, municipal des SI, ou à M. Vuilleumier, municipal de police. En effet, il s’agit de gaz et de voitures de police... Vous choisirez qui répond à la

question. J'ai cru avoir la berlué! J'ai vu un véhicule de police affichant le logo «Je roule au gaz naturel». J'ai été tout à fait surpris, parce qu'il semblait que les policiers étaient les moins disposés à utiliser ce genre de véhicule. C'est une bonne surprise. Est-ce que cela signifie qu'on a enfin répondu à la motion que j'avais déposée, «Du gaz, de l'air!»² ou quelque chose d'approchant? Est-ce que les services de l'Administration seraient sur le point de s'engager à consommer du gaz de la Ville plutôt que de l'essence de... Dieu sait qui?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Le second à répondre sera M. Vuilleumier. Je peux confirmer à M. le conseiller communal Hubler que lorsque j'ai signé les contrats liés au partenariat entre le fournisseur de gaz que sont les Services industriels et le nouveau client qu'est la police municipale, j'ai pensé à lui et supposé que, comme moi, il se réjouirait beaucoup lorsqu'il apprendrait cette nouvelle.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – En effet, tout arrive. La police a trois véhicules qui circulent au gaz naturel. En plus, selon les avis de certains, qui étaient sceptiques, ces voitures allient efficacité et écologie.

Question

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.): – Ma question s'adresse plus particulièrement à M. Pidoux, je pense. La Ville de Lausanne participe à la société Alpiq. Aujourd'hui, la suspension des procédures en cours concernant les demandes d'autorisation générales pour des centrales nucléaires a été proposée par la conseillère fédérale. La société Alpiq soutient cette suspension de procédure. Par ailleurs, une centrale nucléaire, Niederamt, dans le canton de Soleure, pourrait être prévue ces prochaines années. J'aimerais savoir dans quelle mesure la Municipalité entend prendre position dans le cadre d'Alpiq pour le renoncement à la poursuite de cette procédure et une opposition claire à une éventuelle future centrale nucléaire à Niederamt.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Je vais devoir faire preuve de ma légendaire discrétion... Je siége en effet au Conseil d'administration d'Alpiq, mais j'y suis envoyé par l'intermédiaire de la Société EOS et, à ce titre, je suis tenu à ce devoir de réserve et de discrétion.

Ce que je peux dire, c'est qu'en effet, la société Alpiq possède une participation dans la centrale de Gösgen, actuellement en fonction. D'autre part, conjointement avec trois autres grandes sociétés électriques suisses, elle a

soumis à la Confédération, dans le cadre d'une procédure d'autorisation générale, trois dossiers qui concernent entre autres cette centrale de Niederamt, près de Gösgen. Alpiq a publié aujourd'hui même un communiqué dans lequel elle se réjouit de la décision fédérale. Je pense qu'il est difficile de ne pas s'en réjouir étant donné qu'il est très alarmant et tragique de constater ce qui se passe actuellement au Japon dans des centrales nucléaires de deuxième génération, du type de celles de Beznau et de Mühleberg, pas tout à fait du type de Gösgen. Le Japon est dans une situation absolument tragique et effroyable en ce moment.

Dans ces conditions, il est absolument légitime que la Confédération revoie les processus de sécurité, liés d'une part aux centrales actuellement en fonction, et d'autre part revoie même ce qu'on pourrait appeler le cahier des charges que doivent remplir les sociétés qui souhaitent construire de nouvelles centrales nucléaires. Le Conseil d'administration d'Alpiq ne s'est pas encore réuni depuis ces événements tragiques, il a très souvent, très régulièrement à ses ordres du jour des questions de ce type, vous pouvez bien l'imaginer. Le Conseil d'administration va se réunir dès la fin de cette semaine. Etant donné la couleur politique du conseiller municipal en charge des Services industriels, vous pouvez induire un certain nombre de positions qu'il défend, en tant qu'administrateur d'Alpiq, au regard des récentes décisions du Conseil fédéral.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Cela tombe bien, si j'ose dire, puisque ma question est aussi en lien avec la catastrophe nucléaire qui se développe aujourd'hui au Japon. Aujourd'hui même, cette catastrophe a été classée en note 6 des risques nucléaires sur une échelle de 7. C'est donc une catastrophe d'une ampleur dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences, mais extrêmement grave.

Demain, le Conseil d'Etat doit décider s'il va quand même consulter le peuple vaudois le 15 mai sur le préavis que les citoyens et citoyennes doivent donner par rapport à la construction de trois nouvelles centrales nucléaires en Suisse. Aujourd'hui même, cette question a fait débat au Grand Conseil. Ce qui paraît plus ou moins certain, c'est que la quatrième question posée aux Vaudois et aux Vaudaises concerne l'entreposage de déchets nucléaires. Si le Conseil d'Etat devait décider de maintenir la votation sur les trois préavis concernant les nouvelles centrales, ou s'il décidait de maintenir un des objets, l'entreposage des déchets, ne serait-il pas judicieux, compte tenu de la situation qui se développe au Japon et de la crainte, justifiée, des citoyens et citoyennes de ce pays, et dans le monde entier, que la Municipalité de Lausanne prenne position pour donner un préavis négatif à cette proposition d'entreposage de déchets radioactifs? Cela en espérant que M. François partage ce point de vue, ce qui me paraîtrait tout à fait utile et nécessaire.

(Rires. Rumeurs.)

²BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 26; *idem*, T. II (N° 10), pp. 103-104.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Le syndic complètera sur le volet institutionnel.

En effet, le Grand Conseil a été averti aujourd’hui du fait que la Confédération allait reporter l’examen, en complétant évidemment les exigences liées à ces procédures de demandes d’autorisation générale. Par conséquent, le vote sur les trois sites prévus pourrait éventuellement être reporté. La discussion à laquelle M. Dolivo a participé est toujours ouverte sur le sujet. En revanche, l’Office fédéral de l’énergie a bien dit que la quatrième question, liée au site d’entreposage, était toujours d’actualité. Effectivement, les déchets sont là. Donc ce n’est pas tout à fait le même type de question.

Pour ce qui est de la prise de position de la Municipalité, la règle est simple. M. Dolivo l’a évoquée en mentionnant un des membres de la Municipalité. La règle veut que si la Municipalité est unanime sur un sujet proposé au vote des Lausannois, elle peut s’exprimer publiquement à cet égard. Je ne sais pas encore si l’unanimité est atteinte.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ma question s’adresse à M. le syndic ou à M. Tosato.

Durant le week-end passé, il y a eu les votations, la Ville a investi Fr. 130’000.– pour l’information aux migrants sur l’utilisation de leurs droits démocratiques, ce qui est une bonne chose. Notre parti contestait les prestations offertes, en revanche, je me suis rendu compte, en discutant avec beaucoup de personnes ce week-end, qu’avec ces Fr. 130’000.–, on n’a même pas eu la présence d’esprit d’expliquer aux étrangers qu’ils recevraient une enveloppe de vote, qu’il fallait l’ouvrir pour y trouver des bulletins, des listes de partis, avant de répondre simplement en renvoyant son enveloppe à la Municipalité, après avoir signé la carte. On a dépensé de l’argent pour des présentations, il y avait peut-être beaucoup de monde pour les suivre, mais beaucoup moins dans les bureaux électoraux. En effet, le taux de participation était très faible pour les étrangers.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education : – Le Bureau lausannois pour les immigrés a organisé une grande opération, « Ma ville, ma voix, mon vote ». Dans le cadre de cette manifestation ou de ces présentations, auxquelles beaucoup d’entre vous ont participé, le secrétaire municipal, M. Zutter, a clairement expliqué les tenants et les aboutissants de la votation qui allait se dérouler. Et, à chaque fois – je ne sais pas si l’UDC a participé à ces manifestations, mais je crois bien que non –, il a expliqué comment procéder en prenant une enveloppe, en montrant comment l’ouvrir, etc.

Malheureusement, un certain nombre d’étrangères et d’étrangers ont participé, mais pas tous. Les partis politiques ont également joué un rôle. Dans certains cadres, ils ont rencontré des associations et, à chaque fois, ils ont montré la manière dont il fallait procéder. Monsieur Voiblet, votre président de parti cantonal, M. Moscheni, a participé à une même séance que beaucoup d’entre nous avec la communauté italienne, où il a pu voir que le représentant du FEEL et du Comité de l’immigration italienne ont pris leur propre matériel de vote et ont montré à chacun comment il fallait faire.

Il faudra remettre l’ouvrage sur le métier pour les prochaines élections, peut-être même pour les cantonales, continuer d’expliquer pour faire progresser ce taux de participation.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Est-ce que, à chacune de ces manifestations, on a vraiment démontré la manière dont on devait utiliser cette enveloppe ? Beaucoup de choses ont été dites, mais c’est ma seule question.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education : – J’avais compris la question de M. Voiblet. Je n’ai personnellement pas participé à toutes les réunions, je ne peux répondre que pour celles où j’étais présent. Oui, il y a eu une démonstration, et pour vous en convaincre, j’ai cité la dernière, celle à laquelle le président de l’UDC cantonal assistait. Comme ça, la preuve a été faite. Je ne peux pas, décemment, vous répondre ce soir pour celles auxquelles je n’ai pas participé. Mais je me renseignerai auprès de mon collègue Jean-Christophe Bourquin, en charge de ce dossier, et il vous téléphonera.

Le président : – La parole n’est plus demandée pour les questions orales. Nous en avons terminé avec ce point. Je passe à l’ordre du jour avec les urgences municipales. D’abord le point R88, préavis 2010/60, « Location d’un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4 ». J’appelle à la tribune M. Eddy Ansermet, président-rapporteur de la commission.

Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4

Préavis N° 2010/60

Lausanne, le 10 novembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de louer et d'équiper une surface brute de 550 m² dans l'immeuble propriété de La Poste Suisse (DDP N° 1748 du 16 janvier 1979 d'une durée de 80 ans), sis aux Plaines-du-Loup 4, à titre de dépôt pour les besoins des Archives de la Ville de Lausanne (AVL). Cette location doit permettre de répondre au besoin urgent de soulager la statique des bâtiments du Maupas 47 où sont installées les AVL. Par cette mesure, le personnel des Archives pourra poursuivre son activité d'accueil de fonds, actuellement gelée. Le montant de la location est de Fr. 80'200.– par an, charges comprises. Les frais d'équipements et de déménagement des collections se montent à Fr. 350'000.–.

2. Historique

La Ville de Lausanne a repris, en date du 30 septembre 1985, les locaux laissés vacants par l'Etat de Vaud (Archives cantonales) afin d'y loger les Archives communales. Celles-ci ont été ouvertes au public le 1^{er} avril 1986.

L'adresse Maupas 47 regroupe deux immeubles construits, l'un en 1927, l'autre en 1964, et transformés entre octobre 1985 et février 1986. De sept étages chacun, ces deux bâtiments comprennent une surface utile de 2324 m². Les immeubles sont sis sur la parcelle N° 1100, entre les rues du Maupas et des Echelettes, d'une superficie de 461 m².

De par sa vocation administrative et publique, la localisation des Archives de la Ville de Lausanne est importante. Le quartier du Maupas a l'avantage de se trouver dans une zone urbaine centrale proche des transports en commun et des locaux de l'Administration communale. Cela contribue à la bonne fréquentation des AVL. La Ville est locataire de la Fondation Jacqueline Petit, représentée par PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne.

Le bail liant la Ville de Lausanne à la propriétaire prend fin le 31 décembre 2015. Sauf avis de résiliation donné de part et d'autre deux ans à l'avance, soit avant le 31 décembre 2013, ledit contrat se renouvellera de plein droit aux mêmes conditions pour deux ans et ainsi de suite de deux ans en deux ans. Le loyer annuel net est de Fr. 301'680.– pour une surface totale de 2324 m², soit environ Fr. 130.–/m². En outre, l'installation de chauffage, à charge du locataire, a été déclarée non conforme par le SEVEN. Le délai d'assainissement est fixé au 31 mai 2016.

Depuis 1986, les AVL, en dépit d'une politique de tri sévère, stockent un volume croissant de documents issus de l'Administration et de personnes physiques ou morales privées dont les archives documentent la vie lausannoise. Elles offrent une bibliothèque de référence scientifique et patrimoniale également croissante. Le déménagement de l'Administration de Beau-Séjour au Flon a engendré des versements massifs, sources d'une situation critique en matière d'espace de stockage.

Pour faire face à cette situation et garantir la réception de nouveaux fonds, la solution la plus facile à mettre en œuvre aurait consisté à densifier l'espace de stockage disponible. Toutefois, pour des raisons évidentes de sécurité, une vérification préalable de l'adaptation des bâtiments à l'usage qui en devait être fait, notamment en termes de portance des dalles, fut entreprise. Une étude approfondie fut menée par un bureau d'ingénieurs à Lausanne pour savoir si la limite de charge des dalles était atteinte ou non.

2.1 Vérification de la capacité portante des dalles

Les dalles des 1^{er}, 2^e et 3^e étages des immeubles mitoyens ont été examinées. Voici les conclusions :

- La partie sud-est, plus ancienne, est constituée d'une dalle nervurée s'appuyant sur les façades et deux sommiers intermédiaires. Ces derniers sont soutenus par des piliers en béton armé. La charge utile maximale calculée est de 200 kg/m². Cette classe de charge correspond à des surfaces d'habitation.
- La partie nord-ouest est constituée d'une dalle pleine en béton armé appuyée sur les murs périphériques et quatre piliers en béton armé. La charge utile maximale calculée est de 300 kg/m². Cette classe de charge correspond à des surfaces de bureaux.

Le rapport de l'ingénieur a mis en évidence deux problèmes graves :

- 1) Dans le cas de locaux d'archives, les charges utiles devraient être au strict minimum de 500 kg/m². Toutefois la norme NF P 06-001 de juin 1986 précise que, pour les archives de bureaux et les dépôts de bibliothèques classiques à casiers fixes et pour un pourcentage d'occupation au sol du rayonnage de 50 % (ce qui globalement correspond à l'occupation de l'espace dans un magasin avec des rayonnages fixes), la charge à prendre en compte est de 800 kg/m². Pour des rayonnages mobiles, sources de gains de surface, la charge passe à 1300 kg/m².
- 2) Les bâtiments font face à une surcharge inquiétante qui n'est pas sans risque pour le personnel, le public, les voisins et les riverains. Dans plusieurs zones, les charges utiles maximales calculées sont d'ores et déjà dépassées et imposent un déstockage pour sécuriser la place.

Trois possibilités d'action furent alors envisagées pour s'attaquer au problème de surcharge des planchers des immeubles abritant les AVL :

- 1) Renforcer les dalles des bâtiments avec ou sans dépôts complémentaires.
- 2) Répartir au mieux les archives existantes et disposer de locaux complémentaires.
- 3) Transférer l'ensemble des archives dans de nouveaux locaux.

La 1^{re} possibilité consistait à trouver des solutions techniques de renforcement des dalles. Elle a été initialement privilégiée pour autant que les travaux envisagés puissent garantir une utilisation à moyen voire long terme et pour autant que les charges financières résultant de l'opération soient acceptables. La densification du stockage actuel, condition d'un maintien d'un dépôt unique au Maupas, est évidemment dépendante des conditions de renforcement.

Le même bureau d'ingénieur a donc soumis un projet de renforcement qui aurait permis d'augmenter de 200 kg/m² la charge utile pour chaque zone, soit 400 kg/m² pour le corps sud-est et 500 kg/m² pour le corps nord-ouest. Ce gain s'avérait donc insuffisant pour autoriser une densification des stockages et laissait donc irrésolue la question des accroissements à moyen terme.

De plus, le coût des travaux, sur devis d'entreprises et estimations d'ingénieur et d'architecte, fut évalué à Fr. 1'620'000.– (Fr. 700.–/m²). Ces travaux impliquaient par ailleurs un certain nombre d'interventions comprises dans le coût de cette opération, soit :

- Le déménagement provisoire des archives.
- La protection contre le feu des structures métalliques et des piliers.
- La réfection des sols, des murs et des plafonds ainsi que divers travaux de menuiserie.
- L'adaptation du chauffage, de l'électricité, des conduites sanitaires et de la détection incendie.

Il n'a donc pas été possible de poursuivre dans cette voie.

Vu l'analyse et l'inadaptation constatée à l'affectation des bâtiments, la 2^e possibilité a été envisagée comme solution d'urgence fondée sur un déstockage massif pour la sécurité des occupants comme du bâti environnant. Aucun local, propriété de la Ville de Lausanne, n'a pu être retenu pour accueillir les fonds. A la rue Saint-Martin 18, une surface était disponible mais le coût des travaux à entreprendre pour assainir le local avoisinait là encore le million de francs. La proposition de location de locaux sis Plaines-du-Loup 4 par La Poste, s'est avérée très vite intéressante et adaptée aux besoins.

Quant à la 3^e possibilité, elle représente la seule solution à long terme rationnelle à condition de trouver, ou de construire, les volumes adéquats en tenant compte de l'évolution des besoins en matière d'archivage pour les 20 à 30 années à venir. La

création en 2009 du Service Bibliothèque et Archives de la Ville et les orientations prises par la Municipalité en faveur des axes forts touchant la place Chauderon, imposent cette réflexion.

Si le déménagement de la bibliothèque municipale de Chauderon est rendu nécessaire pour répondre aux besoins des axes forts, un regroupement du service incluant les Archives, la bibliothèque de Chauderon et la bibliothèque Jeunesse serait bienvenu, tant pour la bonne marche du service que pour le service au public. En complément, le centre de la bande dessinée annoncé dans le préavis de politique culturelle, trouverait un espace complémentaire des autres activités patrimoniales et de lecture publique. La réflexion engagée doit déboucher sur une prise de position de la Municipalité avant la fin de l'année 2010.

3. Projet

Afin de ne pas entraver plus longtemps le travail des archivistes confrontés à des difficultés d'accueil depuis 2007, faute de local propriété de la Ville de Lausanne adapté aux besoins, et sans certitude sur la solution à retenir en lien avec les axes forts, la Municipalité, en réponse à la question de la commission de gestion 2008, a soutenu le projet de location d'un dépôt complémentaire pour les Archives. La location proposée constitue une solution raisonnable en attendant de pouvoir statuer sur un projet de rassemblement du Service Bibliothèque et Archives de la Ville.

Les locaux actuellement vacants sont situés aux rez et sous-sol de l'immeuble des Plaines-du-Loup 4 utilisé comme office postal. Ces locaux sont dotés d'un espace de livraison avec monte-charge. L'objet en location, situé à une distance raisonnable du Maupas, offre des espaces sains et ne nécessitant pas d'intervention lourde pour accueillir les documents déstockés du Maupas ainsi que les fonds nouveaux.

Outre les besoins en étagères pour quelque 500 mètres linéaires, des investissements sont nécessaires pour garantir de bonnes conditions de conservation aux documents, notamment l'hygrométrie. Un dispositif d'alerte performant en cas de catastrophe (eau, feu et effraction) est également prévu.

Le déstockage concernant les archives manuscrites et certaines séries d'imprimés se fera en considérant trois paramètres : le poids des documents, l'existence ou non de reproductions (microfilms, numérisation) et la fréquence constatée du recours aux séries documentaires. Le but est de limiter autant que possible le recours aux originaux déplacés. Les archives historiques en attente de versement pour autant que leur inventaire ne soit pas prioritaire seront également stockées dans le dépôt. Les archives anciennes, comme la réserve précieuse de la bibliothèque demeureront au Maupas. Une redistribution des archives classées dans les locaux du Maupas sera effectuée après le déménagement pour garantir une répartition optimale des charges pesant sur les dalles.

4. Coûts

4.1 Location annuelle

Le prix de base des surfaces des Plaines-du-Loup est de Fr. 120.-/m², soit un loyer annuel net de Fr. 66'400.-; les charges annuelles, de Fr. 13'800.-, sont en sus. Le loyer annuel brut se monte ainsi à Fr. 80'200.-. Afin de pouvoir réserver ces locaux, une location provisoire du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 a été conclue. Une demande de crédit supplémentaire 2^e série a été présentée pour les charges relatives à l'exercice 2010.

La Municipalité propose à votre Conseil la conclusion d'un bail pour une durée de 5 ans.

4.2 Travaux d'aménagement et frais d'équipement

Le rez-de-chaussée sera utilisé comme lieu de réception et de stockage des archives alors que le sous-sol sera entièrement voué au stockage. Exception faite de quelques travaux d'aménagement et d'adaptation (peinture, luminaires complémentaires), ces espaces, utilisables en l'état, nécessiteront dans leur utilisation future des équipements spécifiques liés à la sécurité des lieux et des documents conservés. A savoir, la pose d'appareils pour la régulation hygrométrique des locaux, l'installation d'une détection incendie, d'une alarme effraction et d'un éclairage de secours ainsi que la mise en place de postes à incendie et d'une détection eau. Le coût des aménagements est estimé à Fr. 50'000.- et celui des équipements à Fr. 110'000.-.

4.3 Travaux de mise en conformité feu

Après vérification auprès de l'ECA, il s'avère que ces locaux nécessitent des aménagements complémentaires pour répondre aux prescriptions de protection incendie et ce pour deux raisons : la cage d'escaliers servant de voie d'évacuation ne constitue pas un compartiment coupe-feu et la longueur des voies d'évacuation excède la limite autorisée des 35 mètres.

Des mesures constructives sont dès lors nécessaires. Il s'agit de compartimenter la cage d'escaliers en érigeant des parois coupe-feu au sous-sol et au rez-de-chaussée, de remplacer les fermetures existantes par des portes ayant une résistance au feu d'au moins 30 minutes et de créer une sortie de secours supplémentaire en façade.

Ces travaux de mise en conformité feu de l'immeuble seront soumis à enquête administrative. Leur coût, estimé à Fr. 50'000.–, est pris en charge par le propriétaire.

4.4 Prestations et nettoyages

Le coût estimatif pour le déménagement des collections est de Fr. 25'000.–.

Les locaux seront nettoyés par du personnel de l'unité de nettoyage. On peut estimer que le temps de nettoyage se montera à 96 heures par année ce qui représente un 0,05 EPT, soit Fr. 3500.–/an, y compris les charges sociales. Le coût d'acquisition du matériel (chariot, aspirateur) du personnel de nettoyage est estimé à Fr. 1000.–.

4.5 Mobilier, appareils et informatique

La configuration des locaux des Plaines-du-Loup 4 nécessite d'acquérir du mobilier de stockage (rayonnages fixes) pour un montant et de prévoir un espace de travail pour les collaborateurs, soit bureaux, chaises, lampes de travail et tables larges de tri, échelles, chariots, transpalette et caisses de transport. La mise en place du réseau Recolte se limite à l'installation d'un poste de téléphonie interne et de 3 antennes Wifi pour un montant estimé à Fr. 6000.–, armoire de brassage et câblage universel compris.

Récapitulatif des dépenses uniques en 2011 :

Travaux d'aménagement	Fr.	50'000.–
Appareils de régulation hygrométrique + raccordement sanitaire	Fr.	35'000.–
Installation des centrales d'alarme (eau, incendie, effraction)	Fr.	65'000.–
Eclairage de secours	Fr.	10'000.–
Déménagement des collections	Fr.	25'000.–
Matériel de nettoyage	Fr.	1'000.–
Rayonnages	Fr.	120'000.–
Mobilier de travail	Fr.	30'000.–
Installation informatique et téléphonie	Fr.	6'000.–
Divers et imprévus (~ 5 %)	Fr.	8'000.–
Total des dépenses uniques	Fr.	350'000.–

Le montant relatif à la mise en conformité ECA n'est pas compris dans le total des dépenses uniques prévu pour 2011.

4.6 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Les charges d'exploitation annuelles s'articulent comme suit :

Amortissement annuel du mobilier (rayonnages) dès 2012	Fr.	12'000.-
Abonnements aux centrales d'alarme (eau, incendie, effraction)	Fr.	8'000.-
Contrat d'entretien des appareils de régulation hygrométrique	Fr.	2'000.-
Entretien du bâtiment	Fr.	10'000.-
Personnel de nettoyage	Fr.	3'500.-
Loyer annuel (sans charges)	Fr.	66'400.-
Eau, énergie et chauffage	Fr.	13'800.-
Total	Fr.	115'700.-

4.7 Crédit spécial de fonctionnement 2011

Les charges correspondant à l'année 2011 sont estimées à :

3302.301	Traitement (salaire 12 mois)	Fr.	2'700.-
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	200.-
3302.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr.	600.-
3302.311	Matériel de nettoyage	Fr.	1'000.-
3302.312	Eau, énergie et chauffage (12 mois)	Fr.	13'800.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	194'000.-
	Travaux d'aménagement/équipement	Fr.	160'000.-
	Entretien du bâtiment (301, 303, 304)	Fr.	20'000.-
	Installation informatique	Fr.	6'000.-
	Divers et imprévus	Fr.	8'000.-
3302.316	Loyer (12 mois)	Fr.	66'400.-
3700.311	Mobilier	Fr.	30'000.-
3700.318	Déménagement	Fr.	25'000.-
	Total des charges nettes	Fr.	333'700.-

4.8 Crédit spécial pour les autorisations d'achats 2011

3700.1462	Matériel (rayonnages)	Fr.	120'000.-
Total		Fr.	120'000.-

Pour les rayonnages, conformément aux directives comptables, le montant est amorti sur 10 ans, soit Fr. 12'000.- par année, dès 2012.

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/60 de la Municipalité, du 10 novembre 2010 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la conclusion, par la Municipalité, d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis aux Plaines-du-Loup 4 pour les besoins du Service Bibliothèque et Archives de la Ville ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2011 de Fr. 333'700.-, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes :

3302.301	Traitement	Fr.	2'700.-
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	200.-
3302.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr.	600.-
3302.311	Matériel de nettoyage	Fr.	1'000.-
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr.	13'800.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	194'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr.	66'400.-
3700.311	Mobilier	Fr.	30'000.-
3700.318	Autres prestations de tiers	Fr.	25'000.-

3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial d'un montant de Fr. 120'000.-, à porter en augmentation des autorisations d'achat pour l'exercice 2011 sous la rubrique suivante :

3700.1462	Matériel (rayonnages)	Fr.	120'000.-
-----------	-----------------------	-----	-----------

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur, M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Philippe Clivaz (Soc.), M. Albert Graf (UDC), M^{me} Nicole Grin (LE), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Charles-Denis Perrin (LE), M^{me} Marlène Voutat (AGT), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur : – La commission chargée de l'examen du préavis N° 2010/60 s'est réunie une fois, le mardi 11 janvier 2011, à 10 h 00, à la salle de conférence de la direction CLP.

Elle était composée de M^{me} Nicole Grin, de M^{me} Elisabeth Wermelinger, de M^{me} Marlène Voutat et de MM. Charles-Denis Perrin, Philippe Clivaz, Jean-Marie Chautems, Claude Bonnard, Roland Ostermann, Albert Graf et Eddy Ansermet, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine. Quant à l'Administration, elle était représentée par MM. Frédéric Sardet, chef de service, Jean-Jacques Egger, archiviste adjoint, Ahmet Salvador, Service du logement et des gérances, et Didier Pache, Service du logement et des gérances.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Dany Schaer, assistante du chef de service, que nous remercions vivement pour la qualité et la précision de son travail.

La séance ayant régulièrement été ouverte par le rapporteur désigné, M^{me} Zamora résume rapidement le contenu du préavis, rappelant qu'il s'agit d'une location de locaux à l'extérieur de l'Administration. Le but est de soulager la statique des actuels locaux des Archives, qui sont en surpoids. Pour illustrer le contexte et même si ce n'est pas directement lié au préavis, elle ajoute qu'un projet de bâtiment commun pour la bibliothèque et les Archives se dessine, mais ne pourra intervenir avant quelques années. Quel que soit l'avenir, il faut trouver rapidement une solution pour les Archives.

M. Sardet présente ensuite les locaux des Plaines-du-Loup 4, avec plans et photographies des lieux. Il souligne le problème de la statique des locaux du Maupas 47, fortement sollicités. Si, dans l'avenir, un projet de regroupement (bibliothèque et Archives) est prévu, il est nécessaire de trouver une solution intermédiaire pour faire face aux accroissements des fonds, actuellement gelés. La situation est difficilement tenable plus longtemps.

A l'occasion du déménagement des services de Beau-Séjour au Flon, les Archives ont largement été sollicitées pour accueillir des fonds qui ne pouvaient ou ne devaient

trouver place dans le nouveau bâtiment. Ces transferts ont épuisé les réserves du bâtiment du Maupas.

Pour faire face à cette situation, il a été imaginé, dans un premier temps, de densifier l'espace de stockage disponible. Toutefois, avant d'entreprendre une telle opération, une vérification préalable de l'adaptation des bâtiments à l'usage qui devait en être fait a été confiée à un bureau d'ingénieurs de Lausanne pour déterminer notamment si la limite de charge des dalles était atteinte ou pas. C'est alors que les problèmes de statique ont été identifiés.

Le bâtiment a en effet été construit à l'origine pour abriter un garde-meubles; il n'a donc pas été pensé pour accueillir un poids aussi important que celui représenté par le stockage des archives de la Ville. Le rapport de l'ingénieur, a révélé que dans plusieurs zones, les charges maximales calculées étaient d'ores et déjà dépassées, ce qui imposait un déstockage rapide. La sécurité générale du bâtiment ainsi que de son environnement (le bâtiment des Archives est pris dans un îlot d'habitation) en dépendent.

Il faut donc, sans attendre, trouver une solution, même si un projet de nouveaux locaux est à l'horizon 2020. Une recherche a été entreprise en collaboration avec la division Gérances du SLG (MM. Salvador et Pache), qui a permis de retenir les locaux des Plaines-du-Loup 4, jugés adaptés à ce type d'affectation (dépôt et local de tri).

Des travaux d'aménagement, pose d'appareils pour la régulation hygrométrique, installation d'une détection incendie, alarme effraction et éclairage de secours sont prévus. Un équipement d'étagères, mobilier de bureau, sommaire, et un équipement informatique léger permettront au personnel des Archives de travailler sur place.

Même si l'on souhaite passer à un archivage électronique, le papier reste, pour l'heure, le pain quotidien des archivistes.

Lors de la discussion générale qui suit, et répondant au questionnement des commissaires, M^{me} Zamora (CLP) et M. Sardet (BAVL) apportent les précisions suivantes :

- ❖ Vu que culturellement, il n'est pas obligatoire de réunir la bibliothèque et les Archives de la Ville de Lausanne, ne serait-il pas plus facile de trouver deux bâtiments adaptés pour la création d'un grand ensemble réunissant le tout ?

CLP: Le Service BAVL (regroupement de la bibliothèque municipale et Archives de la Ville de Lausanne) a été créé pour mettre un terme à une situation de gestion de la bibliothèque, qui était peu satisfaisante. Les Archives présentent un problème d'espace, alors que le projet des axes forts de la Ville de Lausanne prévoit, de son côté, la démolition de la bibliothèque de Chauderon en 2014.

Il est dès lors apparu qu'il fallait profiter de la recherche d'un espace plus grand pour penser à un projet commun.

Regrouper le service dans un seul bâtiment semble plus rationnel. Mais pour le moment, il s'agit uniquement de trouver une solution pour le fonctionnement des Archives.

Les deux raisons essentielles sont, d'une part, la démolition future du bâtiment de la bibliothèque de Chauderon et, d'autre part, les locaux du Maupas qui doivent être adaptés pour la gestion future des Archives. Il est rappelé que le bâtiment du Maupas 47 n'appartient pas à la Ville. Des solutions seront examinées par la Municipalité, qui fera prochainement des propositions.

Il s'agit d'une opportunité politique et la conclusion d'une commission d'étude. Une autre commission du Conseil affirmait aussi qu'il fallait regrouper le plus possible les activités de l'Administration. L'essentiel est d'apporter une synergie entre les deux activités, bibliothèque et Archives, surtout s'il existe une opportunité d'obtenir un lieu central.

BAVL: Le regroupement revêt deux aspects intéressants. Pour les lecteurs de la bibliothèque et pour les consultants des Archives. Une synergie bienvenue et intéressante est à expérimenter. 25'000 personnes viennent consulter la bibliothèque, alors que les Archives accueillent environ 1500 personnes par an. En matière de protection des collections, numérisation, gestion documentaire, service au public, cette union permet de repenser le rapport entre les deux mondes. Le regroupement permet aussi de rassembler bibliothèque municipale et bibliothèque Jeunesse en vue d'un service optimal au public. L'organisation du travail des archivistes, du secrétariat ainsi que l'accueil au public y gagneront en qualité et en efficacité. Une solution qui permettra aussi de régler des problèmes organisationnels. Typiquement, les archivistes manquent de temps pour la gestion des inventaires d'archives et un accueil au public partagé permettrait de régler ce problème.

- ❖ Quel est le volume de ces archives, en mètres linéaires, et quelle est la part de documents à archiver répondant à une obligation légale et celle relevant du «fun», fonds historique privé ou autre ?

BAVL: La décision d'accueillir des fonds ne se fait pas par rapport au volume, mais à l'ensemble de l'information qu'ils représentent. On prend ou on ne prend pas, selon le contexte et l'information apportée par le fonds.

On peut évaluer à 6000 boîtes d'archives administratives et 1500 boîtes de fonds privés. En outre, un tri est fait avec chaque service et on se met d'accord avec ce que l'on veut garder en évitant les redondances. Les archives avant 1803 sont stockées dans un abri spécifique. 80% du volume total des archives administratives sont stockées au Maupas.

L'accueil des archives administratives répond à une exigence légale (règlement interne et Loi sur les communes. Une nouvelle loi cantonale sur l'archivage, complémentaire à la Linfo et à la Loi sur la protection des données, devrait être votée en 2011). Au quotidien, les Archives doi-

vent toujours faire face à des difficultés organisationnelles, du fait que l'Administration ne se soucie pas toujours du long terme. Une collaboratrice travaille actuellement à ce problème pour promouvoir un archivage numérique durable.

Les fonds patrimoniaux émanent aussi de gestes de privés, et l'archiviste, en collaboration avec les familles, procède à un tri. Ils définissent ensemble de l'usage collectif du don. Ces dons sont bienvenus car ils sont représentatifs d'une époque, informent sur des entreprises, le cadre de vie, l'intime. Le Maupas abrite aussi les archives de sociétés musicales, sportives et culturelles lausannoises, de toutes sortes d'associations qui sont le reflet de la vie lausannoise et qui complètent les fonds administratifs.

- ❖ Aux Plaines-du-Loup, y aura-t-il un guichet de consultation et quels dossiers seront transférés ?

BAVL: Un choix de série documentaire sera fait par rapport au poids, à la fréquence de consultation de ces documents et à une éventuelle copie réalisée permettant de travailler sans recourir à l'original. Seront transférés des imprimés, des livres, des séries documentaires, des documents que l'on estime peu consultés. Pour des questions de sécurité, il n'y aura pas de guichet de consultation publique. Le Maupas est sécurisé et le personnel sera amené à chercher les documents demandés par les consultants, moyennant un délai, naturellement.

- ❖ Quel est le degré de dangerosité dans les locaux du Maupas 47 ? Le bâtiment peut-il s'effondrer ? La solution des Plaines-du-Loup résout-elle le problème de sécurité ?

BAVL: Le problème sera résolu, mais il faudra répartir les archives restant au Maupas sur l'ensemble de la surface, de façon à équilibrer le poids et à ne pas créer des vides là où il y avait des pleins. Si l'on peut considérer le risque immédiat d'effondrement comme minime, le vrai danger viendrait d'une catastrophe. Un incendie, par exemple, qui justifierait l'arrosage d'eau par les pompiers pour protéger la zone d'habitation, ajouterait au poids. Dans ce cas, le risque d'effondrement serait bien réel. Du fait de la situation géographique, il est évident que les pompiers accorderaient la priorité aux personnes plutôt qu'aux documents. Nous avons aussi une responsabilité collective vis-à-vis des personnes.

- ❖ Quels enseignements l'incendie de l'avenue de Provence a-t-il apportés ?

BAVL: La confiance dans les systèmes techniques à outrance est source de dangers. Il faut bien sûr un minimum, comme un système d'humidification, mais si l'on met dans les Archives de l'électricité, on ajoute des facteurs de risque. Cela semble avoir été le cas à l'avenue de Provence.

- ❖ Pourquoi avoir privilégié le choix d'une location aux Plaines-du-Loup, plutôt que d'avoir fait renforcer les

dalles du Maupas, au prix évalué de Fr. 1'620'000.–? On n'est pas très loin de ce chiffre si l'on compte une location sur 10 ans, voire davantage ?

CLP-BAVL: Il est rappelé l'échéance de la démolition de Chauderon, prévue en 2014, et le fait qu'il faudra trouver une solution. Le chiffre de 10 ans peut changer, rien n'est certain. On sait qu'il faudra quitter ces lieux, mais les délais sont approximatifs ; on ne peut dès lors s'accrocher à des chiffres.

De plus, la Ville n'est pas propriétaire du Maupas. Si la solution du renforcement des dalles avait été choisie, elle n'aurait pas résolu la question cruciale de l'accueil des nouveaux versements. Par ailleurs, les nuisances durant les travaux lourds auraient été gigantesques et auraient rendu la vie et les conditions de travail impossibles pendant des mois. La solution des Plaines-du-Loup répond aux besoins – dépôt secondaire à proximité des Archives –, sans investissements lourds.

❖ Quel espace pour l'accroissement va-t-il rester après la délocalisation d'une partie des archives aux Plaines-du-Loup et quel est l'accroissement linéaire annuel prévisible ?

BAVL: Avec ce nouvel espace, on se donne les moyens de faire face aux accroissements sur une dizaine d'années. On obtient ainsi la réserve de croissance nécessaire à l'accueil de fonds. Il faut compter de 60 à 80 versements d'archives par année. Ce chiffre peut aller jusqu'à 100 versements, mais avec une grande variabilité dans le volume versé (parfois il s'agit d'archives tenant dans une enveloppe et, d'autres fois, un fonds nécessite plusieurs dizaines de mètres linéaires).

❖ Différentes questions de détail :

Le bail: Il s'agit d'un bail commercial reconduit d'année en année.

Chauffage: Il sera possible de chauffer le rez-de-chaussée, et cela fait partie des charges d'exploitation, mais le sous-sol ne sera pas chauffé.

Frais de déménagement et d'aménagement: Les travaux exigés par l'ECA seront à la charge du propriétaire. Pour les travaux de déménagement et d'aménagement, des offres sont demandées à des entreprises par le Service du logement et des gérances.

Dotations en personnel: Il n'y aura pas d'augmentation de l'effectif. C'est le personnel en place qui fera les déplacements à pied, en bus ou avec le véhicule de la bibliothèque.

Entretien du bâtiment: Le propriétaire assure le minimum légal.

Charges 2011 (salaire annuel de Fr. 2'700.–): Ce salaire est attribué à l'unité de nettoyage.

La commission vote en bloc les conclusions du préavis et accepte ce dernier à l'unanimité.

Le président: – Monsieur Ansermet, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur: – La commission a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis et vous invite à faire de même.

Le président: – Je vous propose de faire de même. Nous allons donc voter à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent les conclusions de la commission l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/60 de la Municipalité, du 10 novembre 2010 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la conclusion, par la Municipalité, d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis aux Plaines-du-Loup 4 pour les besoins du Service Bibliothèque et Archives de la Ville ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2011 de Fr. 333'700.–, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes :

3302.301	Traitement	Fr.	2'700.–
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	200.–
3302.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr.	600.–
3302.311	Matériel de nettoyage	Fr.	1'000.–
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr.	13'800.–
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	194'000.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr.	66'400.–
3700.311	Mobilier	Fr.	30'000.–
3700.318	Autres prestations de tiers	Fr.	25'000.–

3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial d'un montant de Fr. 120'000.-, à porter en augmentation des autorisations d'achat pour l'exercice 2011 sous la rubrique suivante :

3700.1462 Matériel (rayonnages) Fr. 120'000.-

Le président: – Nous passons au point R90, préavis 2010/68, «Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard. Information sur les projets et régularisation des crédits alloués. Demande de crédit complémentaire». J'appelle à la tribune M. Jean-Charles Bettens, président-rapporteur de la commission.

Dérivation des eaux claires de la Louve

Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard

Information sur les projets et régularisation des crédits alloués

Demande de crédit complémentaire

Préavis N° 2010/68

Lausanne, le 22 décembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité vous informe de l'évolution du projet sur l'aménagement de dérivation des eaux claires de la Louve, objet des préavis N° 2002/63¹ et 2003/34², vous propose de boucler le crédit alloué par l'adoption du premier cité, qui se solde par une économie de projet de Fr. 436'511.62. De plus, elle sollicite un montant complémentaire de Fr. 1'050'000.–, compensé par des recettes de Fr. 751'200.60, destiné à régulariser les dépenses supplémentaires inscrites au crédit du second et à achever la réalisation de l'installation de dégrillage prévue au déversoir du Capelard. Ce projet se soldera globalement par un disponible de Fr. 176'764.32 sur le montant total prévu.

2. Rappels

Conformément aux directives fédérales en matière de protection des eaux et afin d'améliorer le rendement de l'épuration des eaux transitant par la station d'épuration des eaux usées (Step) de Vidy, des efforts sont conduits depuis de nombreuses années pour séparer les eaux claires des eaux usées.

Dans ce cadre, un projet visant, d'une part, à extraire les eaux claires du cours d'eau de la Louve déversées dans le réseau d'égouts afin de les restituer directement au lac Léman et, d'autre part, à équiper le déversoir d'orage principal du réseau de concentration d'une installation de dégrillage permettant d'intercepter les déchets grossiers charriés par temps de pluie, a été présenté à votre Conseil par le biais du préavis N° 2003/34 du 3 juillet 2003. Les conclusions de ce dernier ont été adoptées le 16 septembre 2003² et un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'380'000.– a été alors octroyé à cet effet et en complément d'un premier crédit d'investissement de Fr. 4'870'000.– (part d'un crédit d'investissement global de Fr. 9'635'000.–, octroyé par votre Conseil le 8 avril 2003¹ par l'adoption des conclusions du préavis N° 2002/63 du 12 décembre 2002, et qui avait pour seul objet de financer diverses installations techniques qui allaient équiper le tunnel projeté par Tridel SA entre Sébeillon et La Sallaz, ainsi qu'une contribution à la construction dudit tunnel).

¹ BCC 2003, T. I (N° 5/II), pp. 381 ss.

² BCC 2003, T. II (N° 12), pp. 194 ss.

3. Dérivation des eaux de la Louve

3.1 Description de l'aménagement³

L'aménagement est composé :

- d'un ouvrage de prise qui permet d'introduire les eaux dans la conduite de dérivation. De type barrage poids, il est réalisé en béton non armé. Le niveau de son couronnement correspond à celui de la crue millénaire et se situe à 6,25 m au-dessus du lit de la rivière ;
- de la conduite de dérivation, de 700 mm de diamètre intérieur, de type béton à âme en tôle. Sa longueur totale est d'environ 3862 m. Elle est respectivement posée :
 - en tranchée dans le lit de la rivière,
 - dans un puits vertical de liaison au tunnel de la liaison ferroviaire reliant Sébeillon à l'usine Tridel,
 - sur la banquettes côté lac de ce dernier,
 - dans des galeries souterraines de 2,20 m de diamètre reliant le point bas du tunnel au voûtage du Flon,
 - en calotte de ce dernier jusqu'à l'ouvrage existant du Capelard, qu'elle traverse pour rejoindre le déversoir de sécurité permettant ainsi l'évacuation des eaux dérivées directement au lac Léman ;
- d'une centrale hydroélectrique, composée d'une turbine de type Pelton à deux injecteurs et à axe vertical, dont le fonctionnement est asservi à une mesure du niveau dans la retenue.

3.2 Déroulement des travaux

Les travaux de réalisation, fortement tributaires de ceux du tunnel ferroviaire, ont été engagés en 2003 et menés à terme en automne 2006. Les principales étapes ont été :

- le percement à Sébeillon dès l'été 2003 de deux galeries, l'une transversale et l'autre latérale, de 120 et 95 m de longueur respectivement, permettant d'assurer la liaison entre le tunnel ferroviaire Tridel et le voûtage du Flon ;
- la suspension de la conduite en calotte dans le voûtage du Flon et dans la galerie transversale, puis sa pose dans la galerie latérale, travaux entrepris dès 2004 et réceptionnés en mars 2006 ;
- la construction de l'ouvrage de prise dans le vallon de la Louve, débutée en octobre 2005 et entièrement achevée en février 2007 ;
- la pose de la conduite dans le tunnel ferroviaire Tridel de mai à octobre 2006 ;
- la construction en parallèle du local de turbinage des eaux dérivées, dans l'ouvrage souterrain du Capelard, et la pose de la turbine et des équipements électriques et de contrôle de l'ensemble de l'aménagement.

Les eaux de la Louve ont été dérivées depuis les premiers essais entrepris à partir du 19 octobre 2006 sur la vanne brise-charge. La première production d'énergie électrique est, quant à elle, intervenue quelques jours plus tard. Une importante phase de tests et de réglages des équipements s'en est suivie (ajustement de la vanne de survitesse, validation d'un modèle de régulation adéquat) ainsi que la résolution de problèmes techniques (fonctionnement inadéquat de la vanne brise-charge située dans le Capelard, réglage du dégrilleur, etc.) tout au long de l'année 2007. Malgré tout, la turbine a pu fonctionner et la production d'électricité pour 2007 s'est élevée à 485'000 kWh, dépassant ainsi de 4 % les prévisions attendues.

A noter enfin que l'inauguration de l'aménagement a eu lieu le samedi 24 mars 2007 par l'organisation de portes ouvertes au public.

3.3 Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de l'une ou l'autre des phases de travaux, engendrant des retards dans l'avancement du projet, les principales ayant été les suivantes :

- difficulté de mettre en œuvre le dispositif des suspentes de la conduite, tant dans le voûtage du Flon que dans la galerie transversale, du fait de leur géométrie discontinue ;

³ Voir document de présentation joint en annexe au présent préavis.

- inondation partielle des installations de chantier lors de deux événements pluvieux intenses ;
- nécessité de traiter localement une importante fissuration du voûtage du Flon et de renforcer ce dernier sur près de 65 m, travaux ayant fait l'objet du préavis N° 2005/8 du 3 février 2005 dont les conclusions ont été adoptées par votre Conseil le 26 avril⁴ de la même année ;
- retards accumulés par le consortium chargé d'exécuter le tunnel de la liaison ferroviaire Tridel et occupation du Vallon de la Louve pour les besoins dudit consortium ;
- redimensionnement du canal de fuite, apparu nécessaire au terme des essais et après la mise en exploitation.

3.4 Déformations dans le tunnel ferroviaire Tridel

Dès la réception du tunnel ferroviaire, la société Tridel SA a émis des réserves⁵ sur les travaux exécutés, en particulier dans les soutènements mis en œuvre dans les sections en contact avec les marnes. Il a été constaté que l'enveloppe du tunnel ferroviaire souffrait de faiblesses locales de son soutènement qui se sont traduites, à l'endroit le plus critique, par un soulèvement conséquent du radier et des banquettes latérales et, par là, de la conduite de dérivation.

Le premier constat, pour la Ville de Lausanne, a été fait lors de la visite de réception de la conduite le vendredi 27 octobre 2006, où un vide important a été observé entre les banquettes latérales du tunnel ferroviaire et son radier.

S'en est suivie une période d'observations, d'études et de discussions entre Tridel SA, le consortium d'entreprises ayant réalisé le tunnel et la Ville de Lausanne, chaque partie s'entourant de ses mandataires spécialisés. Une procédure de suivi des déformations de la banquette a été mise en place et des niveaux d'alerte et d'alarme ont notamment été définis pour assurer la sécurité structurale de la conduite de dérivation.

Le niveau d'alarme ayant été atteint en février 2008, une évaluation de la sécurité résiduelle de la conduite a été effectuée et des mesures d'urgence prises pour corriger ses conditions d'appui. Ainsi, le 19 avril 2008, la conduite a été vidée, localement soulevée au moyen de vérins puis remise en place sur les sellettes existantes sur lesquelles des cales de compensation ont été posées en fonction des besoins. L'aménagement a pu être remis en exploitation aussitôt après et une nouvelle valeur du facteur de sécurité résiduel établie, par rapport à l'état constaté de l'ouvrage.

Dans un nouveau rapport remis à fin juillet 2008, le mandataire de la Ville a recommandé de vidanger la conduite, de défaire quelques joints pour supprimer les tensions induites par les déplacements non prévus puis d'étudier un nouveau dispositif d'appui.

Option a donc été prise de suivre les recommandations du bureau d'ingénieurs et de mettre la conduite hors service, puis de procéder à sa découpe dans la zone en tension. Ces opérations ont été réalisées le 23 août 2008.

Suivant les avis des différents spécialistes, Tridel SA et le Service d'assainissement ont décidé d'un commun accord de ne pas ressouder la conduite ni de la remplir à nouveau, afin de pouvoir comprendre la nature du gonflement avant d'effectuer les travaux de consolidation.

Au fil du temps, le consortium d'entreprises a finalement admis que le tunnel souffrait de défauts et, plus particulièrement, sur trois zones de l'ouvrage souterrain. Il a ainsi été admis que deux d'entre elles nécessitaient une réfection et un renforcement du tunnel alors qu'une observation de l'évolution des mouvements suffisait dans la troisième. Ces interventions impliquaient le démontage provisoire de la conduite dans les secteurs concernés alors qu'une modification du dispositif d'appui de la conduite s'imposait dans la troisième zone.

L'ensemble de ces travaux, planifiés sur une durée de quatre mois, ont débuté par le démontage nocturne de la conduite de dérivation des eaux de la Louve dès le 13 juillet 2009 dans les zones 1 et 2 afin de libérer le tunnel dans les secteurs devant être assainis. La mise hors service de l'exploitation du tunnel a provoqué un report modal (sur camion) du transport des bennes à ordures à partir du 17 août 2009. Le tunnel ferroviaire a finalement pu être à nouveau remis en service pour la circulation des trains le 4 janvier 2010.

Les travaux de repose de la conduite et d'adaptation des sellettes de support ont quant à eux été entrepris en partie de jour, en mettant hors service le tunnel ferroviaire du 1^{er} au 19 mars 2010, et de nuit, du 22 mars au 1^{er} avril 2010, pour ce qui

⁴BBC 2004-2005, T. II (N° 21), pp. 1009 ss.

⁵La réception selon la SIA du tunnel de Tridel date du 5 juillet 2006 et mentionne « suivi du soulèvement des tronçons de radier au KM 1160-1290, 1280-1370 et 2570-2670 ».

concerne le remplacement des sellettes. Après réception de l'ouvrage et réalisation de travaux correctifs, la remise en eau de la conduite a été effectuée le 22 avril 2010.

Une fois les travaux dans le tunnel ferroviaire et le remplacement du canal de fuite terminés, la mise en service de l'aménagement a pu avoir lieu après les contrôles usuels des différents équipements électromécaniques. Début juin 2010, la turbine située au Capelard a finalement pu produire à nouveau de l'électricité après un arrêt de deux ans.

Il est relevé que les mouvements de la banquette du tunnel ferroviaire se poursuivent au droit de la troisième zone et que la conduite de dérivation fait l'objet de contrôles périodiques selon le plan de surveillance établi. Les nouvelles sellettes d'appui mises en place sont conçues pour corriger l'assise de la conduite de sorte à assurer sa sécurité structurale malgré les déformations observées et une première intervention de modification et de réglage des dispositifs d'appui a été réalisée en novembre 2010.

4. Installation de dégrillage

Le déversoir d'orage du Capelard est le plus important ouvrage de délestage du réseau d'évacuation unitaire du centre urbain lausannois et permet de limiter les débits de pointe arrivant à la station d'épuration des eaux usées de Vidy lors de fortes pluies. La réalisation d'un dégrilleur sur ce déversoir a pour objectif de limiter le rejet de polluants visibles (objets flottants principalement) finalement déversés dans la baie de Vidy.

Une étude de faisabilité d'une installation de dégrillage des eaux déversées au Capelard a été réalisée par un bureau spécialisé, proposant en finalité plusieurs variantes. Au vu de la complexité du comportement hydraulique de l'ouvrage actuel du Capelard, l'étude a été reprise dans le cadre de l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux et a fait l'objet d'une modélisation tridimensionnelle et d'une maquette élaborée par le laboratoire de construction hydraulique (LCH) de l'EPFL, permettant de tester et de valider le fonctionnement de l'ouvrage, ainsi que les effets d'un dégrilleur.

Il a pu être mis en évidence un problème de vitesses d'écoulement élevées dans le bassin du Capelard, pouvant perturber le fonctionnement de certaines variantes d'installations. En finalité, une dernière solution doit encore faire l'objet d'un test au LCH.

Si l'étude effectuée dans le cadre du PGEE a bien démontré la pertinence de mettre en place un ouvrage de prétraitement des eaux déversées sur le site du Capelard, elle a également permis d'affiner le choix de la capacité de dégrillage à approcher. Initialement envisagée à environ 45 m³/s, celle-ci peut être revue à la baisse, sans préjudice significativement les performances globales en matière d'amélioration des eaux déversées. L'ouvrage de dégrillage pourra ainsi être optimisé et son coût ajusté en conséquence.

5. Aspects financiers

5.1 Récapitulation des montants alloués et des dépenses au 29.11.2010

Les montants alloués pour la réalisation de l'aménagement de la dérivation des eaux de la Louve et l'installation d'un dégrillage se répartissent comme suit :

		Préavis 2002/63 (DIPA 4355)	Préavis 2003/34 (DIPA 4363)	Montant total
Ouvrage de prise	Fr.		1'055'000.00	1'055'000.00
Conduite de dérivation	Fr.	2'250'000.00	2'050'000.00	4'300'000.00
Station de miniturbinage	Fr.		655'000.00	655'000.00
Installation de dégrillage au Capelard	Fr.		700'000.00	700'000.00
Contribution financière au tunnel et galeries	Fr.	2'000'000.00	990'000.00	2'990'000.00
Honoraires et frais d'étude	Fr.	290'000.00	730'000.00	1'020'000.00
Divers et imprévus	Fr.	330'000.00	200'000.00	530'000.00
Total des montants alloués	Fr.	4'870'000.00	6'380'000.00	11'250'000.00

Il est relevé que les principales dépenses liées à la construction de la micro-centrale électrique ont été financées comme prévu par le Fonds de développement durable (FDD). Leur total s'élève à Fr. 610'640.85 TTC et s'inscrit donc dans le montant de Fr. 655'000.– alloué. Il ne sera dès lors pas tenu compte de ce denier dans les décomptes qui suivent.

Les dépenses au 29 novembre 2010 s'élèvent à :

		Crédit DIPA 4355	Crédit DIPA 4363	Montant total HT
Ouvrage de prise	Fr.	136'142.30	1'052'380.40	1'188'522.70
Conduite de dérivation	Fr.	2'126'026.03	2'910'035.60	5'036'061.63
Station de miniturbinage (hors FDD)	Fr.		10'239.80	10'239.80
Installation de dégrillage au Capelard	Fr.		11'862.00	11'862.00
Contribution financière au tunnel et galeries	Fr.	1'860'000.00	920'000.00	2'780'000.00
Honoraires et frais d'étude	Fr.	287'907.50	632'106.65	920'014.15
Divers et imprévus	Fr.	23'412.55	194'365.55	217'778.10
Frais engagés suite aux déformations du tunnel			284'957.90	284'957.90
Total HT des dépenses au 29 novembre 2010	Fr.	4'433'488.38	6'015'947.90	10'449'436.28

Les écarts entre les montants prévus (hors FDD) et ceux dépensés au 29 novembre 2010 s'établissent dès lors comme suit :

		Crédit DIPA 4355	Crédit DIPA 4363	Montant total HT
Ouvrage de prise	Fr.	- 136'142.30	2'619.60	- 133'522.70
Conduite de dérivation	Fr.	123'973.97	- 860'035.60	- 736'061.63
Station de miniturbinage	Fr.		- 10'239.80	- 10'239.80
Installation de dégrillage au Capelard	Fr.		688'138.00	688'138.00
Contribution financière au tunnel et galeries	Fr.	140'000.00	70'000.00	210'000.00
Honoraires et frais d'étude	Fr.	2'092.50	97'893.35	99'985.85
Divers et imprévus	Fr.	306'587.45	5'634.45	312'221.90
Frais engagés suite aux déformations du tunnel			- 284'957.90	- 284'957.90
Disponible (+) ou dépassement (-) au 29.11.10	Fr.	+ 436'511.62	- 290'947.90	145'563.72

Les écarts sont essentiellement liés à la particularité des ouvrages et des conditions locales, aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la conduite de dérivation, à la conception initiale inadaptée du canal de fuite et à la prolongation de la durée des travaux dictée par celle de la réalisation du tunnel ferroviaire. Outre les hausses dues pour le retard dans le démarrage des travaux et les montants engagés par suite des déformations du tunnel ferroviaire, les principales dépenses imprévues et revendications justifiées sont résumées dans le tableau suivant (montants hors taxes) :

Travaux en régie, suppléments pour élargissement et approfondissement de la semelle de l'ouvrage de prise, mouvements de terres, évacuation de matériaux en décharge inerte, pose de piézomètres et de drainages de décharge	Fr. 142'653.–
Pontonnage de la partie rétrécie du voûtage du Flon et plus-value pour fourniture de supports en inox	Fr. 195'450.–
Prestations d'ingénierie réalisées par les entreprises de construction, travaux et fournitures complémentaires pour la pose de la conduite dans le voûtage du Flon	Fr. 215'672.–
Plus-value pour prolongation supplémentaire de la durée de chantier dans le voûtage du Flon, pour les études et travaux de poses	Fr. 193'118.–
Installations de chantier supplémentaires, plus-value sur sellettes d'appui de la conduite par suite de la modification du profil du tunnel, fournitures supplémentaires	Fr. 96'709.–
Remplacement du canal de fuite	Fr. 75'158.–
Suppléments sur les honoraires d'ingénieurs pour prolongation de la durée du mandat	Fr. 109'600.–

5.2 Remboursement des montants liés au tunnel ferroviaire

Les incidences du retard pris dans la réalisation du tunnel ferroviaire et de la modification de son profil ont fait l'objet de décomptes adressés à la société Tridel SA, laquelle a remboursé en 2008 les montants suivants (montants qui ont été portés en amortissement du crédit d'investissement) :

Frais dus au retard du chantier d'exécution du tunnel	Fr. 265'165.40
Frais dus par suite de la modification du profil normal du tunnel	Fr. 34'268.40
Montant HT remboursé par Tridel SA en avril 2008	Fr. 299'433.85

S'agissant des frais et dépenses liés aux déformations du tunnel ferroviaire, leur montant total s'élève au 29.11.2010 à Fr. 1'141'970.– HT. Celui-ci est entièrement à la charge du consortium d'entreprises du tunnel et de Tridel SA, laquelle doit et remboursera à la Ville les montants suivants :

Dépenses inscrites au 29.11.2010	Fr. 284'957.90
Honoraires, montants engagés et prétentions de la Ville de Lausanne	Fr. 166'808.85
Montant HT à recevoir	Fr. 451'766.75

Par ailleurs, tous les frais engagés pour le calage de la conduite par suite des déplacements futurs de la banquette d'appui seront assurés à parts égales entre Tridel SA et le Service d'assainissement, jusqu'à concurrence d'un gonflement total de 12 cm à partir duquel le tunnel devra être réparé de nouveau par le consortium d'entreprises, qui prendra alors en charge les frais liés à la conduite de dérivation.

5.3 Dépenses à venir

Les dépenses à venir sont résumées comme suit :

Contrôle, relevé et calage de la conduite	Fr. 100'000.00
Honoraires et frais	Fr. 60'000.00
Modification du déversoir d'orage et mise en œuvre du dégrillage au Capelard	Fr. 600'000.00
Total HT des dépenses à venir	Fr. 760'000.00

Il est dès lors proposé :

- de boucler le crédit DIPA 4355 présentant un solde disponible de Fr. 436'511.62 au 29.11.2010 ;
- de solliciter un crédit complémentaire d'investissement au crédit DIPA 4363 de Fr. 1'050'000.– afin de régulariser le dépassement de Fr. 290'947.90 affiché au 29.11.2010 et de couvrir les dépenses de Fr. 760'000.– à venir.

5.4 Bilan global

Disponible sur le crédit DIPA 4355	Fr. 436'511.62
Dépassement sur le crédit DIPA 4363	Fr. – 290'947.90
Montant remboursé par Tridel SA en 2008	Fr. 299'433.85
Montant à recevoir	Fr. 451'766.75
Dépenses à venir	Fr. – 760'000.00
Recettes à venir (50% des coûts de contrôle et de calage de la conduite)	Fr. 40'000.00
Total disponible sur le montant global prévu	Fr. 176'764.32

5.5 Charges financières et d'entretien

Les travaux et dépenses dus au retard dans la réalisation du tunnel ferroviaire et à ses déformations n'entraînent pas de dépenses d'entretien ni de charges financières supplémentaires dans la mesure où les montants correspondants sont couverts par le consortium d'entreprises du tunnel ou par Tridel SA.

5.6 Plan des investissements

Le montant des dépenses supplémentaires est inscrit au plan des investissements pour les années 2011-2014 pour un montant de Fr. 1'000'000.–, entièrement compensé par des recettes.

5.7 Subventions

Les travaux réalisés ont bénéficié d'une subvention cantonale d'un montant total de Fr. 3'103'974.94 HT, représentant 31 % des dépenses admises. Celle-ci a été versée à la Ville sur la base de décomptes annuels. Les travaux à venir ne bénéficieront plus d'une telle subvention.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/68 de la Municipalité, du 22 décembre 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réalisation de l'aménagement de dérivation des eaux de la Louve, des conditions particulières ayant entouré les travaux, des montants dépensés à cet effet au 29 novembre 2010 et des travaux de surveillance et de calage à prévoir ;
2. de prendre acte du solde des travaux à réaliser pour l'installation de dégrillage prévue au déversoir du Capelard ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'050'000.– destiné à régulariser les dépenses inscrites au crédit d'investissement relatif au préavis N° 2003/34 « Dérivation des eaux claires de la Louve – Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard » (DIPA 4363) et à couvrir les dépenses à venir ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 3 ci-dessus à raison de Fr. 105'000.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ;
5. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390 du Service d'assainissement, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 3 ci-dessus les remboursements prévus ;
7. de prendre acte du bouclage du crédit d'investissement relatif au préavis N° 2002/63 « Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et télé-réseau – Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz » (partie Service d'assainissement, DIPA 4355).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Xavier de Haller (LE), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M. André Mach (Soc.), M^{me} Marlène Voutat (AGT).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – La commission a siégé le 11 février 2011 dans la salle 318 de la Direction des travaux à Lausanne. Elle était composée de M^{me} Marlène Voutat, de MM. Raphaël Abbet, Jean-Marie Chautems, Guy-Pascal Gaudard, André Gebhardt, Xavier de Haller, Pierre-Antoine Hildbrand, André Mach et Jean-Charles Bettens, président-rapporteur. M. Claude Bonnard était excusé.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux, M. Fadi Kadri, chef du Service d'assainissement et M^{me} Carine Chafik, adjointe administrative au Service d'assainissement, que nous remercions pour la prise des notes de séance.

Le président ouvre la séance à 16 h 30. En préambule, il convient de rappeler que par ce préavis, la Municipalité désire informer de l'évolution du projet de dérivation des eaux claires de la Louve, propose de boucler le crédit alloué par le préavis N° 2002/63, sollicite un crédit complémentaire de Fr. 1'050'000.– pour régulariser les dépenses supplémentaires relatives au préavis N° 2003/34 et achever l'installation de dégrillage au déversoir du Capelard.

Discussion générale

Après les civilités d'usage, le président passe la parole au directeur des Travaux pour un rappel des faits. Le directeur explique que lors de la réalisation du tunnel de Tridel, il a été décidé d'y installer une conduite de dérivation des eaux claires de la Louve vers le lac, ceci pour améliorer le rendement de l'épuration des eaux transitant par la station d'épuration des eaux usées (Step) de Vidy. Conjointement, il était prévu d'équiper le déversoir d'orage du Capelard d'une installation de dégrillage permettant d'intercepter les déchets grossiers charriés par temps de pluie.

Dès le début du chantier de creuse du tunnel de Tridel, des problèmes ont surgi. Les premières machines étaient mal adaptées à ce type de travail et d'un rendement insuffisant. Après échange, vu qu'il n'y avait pas en Suisse de haveuses d'un diamètre suffisant pour creuser la section d'un coup, il a fallu se contenter de machines plus petites et s'y prendre en deux temps. Le tunnel étant attaqué simultanément aux deux extrémités, les problèmes étaient similaires sur les deux chantiers.

En cours de travaux, des gonflements ont été constatés, en particulier dans trois zones de marnes, entraînant un soulèvement important du radier, des banquettes latérales et par là, de la conduite de dérivation. Les déformations sont restées sous observation, mais au fil du temps, il est devenu évident que l'on assistait à une destruction lente mais certaine de la conduite. Le consortium d'entreprises a finalement admis que le tunnel souffrait de défauts. Décision a donc été prise de démonter provisoirement la conduite dans les trois zones concernées, de manière à pouvoir exécuter rapidement les travaux de réparation. L'interruption totale de la conduite et, partant, la production d'électricité au Capelard ont duré deux ans.

Examen du préavis point par point

Un commissaire demande si le tunnel ferroviaire sert à autre chose qu'au transport des déchets. Il est répondu qu'à part les eaux claires de la Louve, y transitent également les eaux potables et qu'une batterie de tubes pour le transport de fluides a été mise en place à titre prévisionnel. Y aurait-il la possibilité d'installer une deuxième turbine au Capelard? Réponse: non, l'installation ayant été calculée et dimensionnée pour obtenir un rendement optimal.

A une question d'un commissaire relative à l'assurance de l'entrepreneur suite aux déformations du tunnel de Tridel, M. le municipal répond qu'une assurance globale a été conclue avec tous les intervenants, ce qui a évité le va-et-vient entre assureurs lorsqu'il y a problème. Tridel a pu s'en sortir parce que l'appel d'offre a été fait en entreprise totale incluant les questions de géologie, et tant l'entreprise que Tridel étaient assurées auprès du même pool d'assurances. Néanmoins, deux ans ont été nécessaires pour que l'assurance reconnaisse ses responsabilités. Le municipal confirme que le litige est maintenant derrière, à l'exception de la surveillance qui se poursuit dans la troisième zone instable, qui n'est pas entièrement réparée.

Un commissaire s'interroge sur les aspects financiers et demande des explications relatives aux tableaux figurant aux pages 4 et 5 [pp. 438-439] du préavis. A son avis, le résultat des deux crédits DIPA 4355 et 4363 devrait être positif puisque la dépense est inférieure au budget, ce que ne démontre pas le deuxième tableau de la page 5 [p. 439] présentant le calcul des écarts. La précision suivante est apportée: dans le tableau de la page 4 [p. 438] sont mentionnés les crédits alloués et notamment un montant de Fr. 655'000.– (préavis N° 2003/34) pour la station de mini-turbinage. Toutefois, en pied de page, il est précisé que « les principales dépenses liées à la construction de la micro-centrale électrique ont été financées comme prévu par le Fonds pour le développement durable (FDD) ». Pour cette raison, la dépense effective de Fr. 610'640.85 n'apparaît plus dans les deux tableaux de la page 5 [p. 439], ce qui en explique le résultat final.

A la question de savoir pourquoi les frais de calage de la conduite, par suite de déplacements futurs, seront répartis

à parts égales entre Tridel et le Service d'assainissement, il est répondu que si la Ville avait choisi dès le départ des sellettes réglables, elle aurait payé plus cher. Elle doit donc prendre en charge la plus-value qu'elle aurait dû assumer si elle avait initialement fait ce choix. M. le municipal précise encore que ce ne sont pas des pieux qui ont servi à consolider les cinq mètres de marne sous l'ouvrage, mais que le radier et les appuis des piédroits de la structure de soutènement du tunnel ont été modifiés et élargis pour renforcer la résistance aux poussées conséquentes qui agissent sur l'ouvrage.

Les chiffres 5.3 à 5.7 du chapitre 5, Aspects financiers du préavis, ne suscitent pas de questions ou remarques particulières de la part des commissaires.

Conclusions

Proposition est faite et acceptée par la commission de voter séparément les conclusions 1, 2, 7 et globalement les conclusions 3 à 6 du préavis 2010/68.

Au vote, les membres présents acceptent à l'unanimité les conclusions 1, 2 et 7, ainsi que les conclusions 3 à 6 dudit préavis.

Le président : – Monsieur Bettens, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – Les conclusions 1, 2 et 7 ont été votées séparément par rapport aux conclusions 3 à 6. Mais l'entier des conclusions 1 à 7 a été accepté à l'unanimité.

Le président : – La commission, si j'ai bien compris, a précédé à quatre votes. D'abord 1, 2 et 3 séparément, puis 4 à 6, mais tout a été accepté à l'unanimité. Acceptez-vous que je passe les sept conclusions en un seul vote ? Si c'est le cas, je vous propose de procéder à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent les conclusions de ce préavis l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Sans opposition et sans abstention, c'est-à-dire à l'unanimité, vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/68 de la Municipalité, du 22 décembre 2010 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réalisation de l'aménagement de dérivation des eaux de la Louve, des conditions particulières ayant entouré les travaux, des montants dépensés à cet effet au 29 novembre 2010 et des travaux de surveillance et de calage à prévoir ;
2. de prendre acte du solde des travaux à réaliser pour l'installation de dégrillage prévue au déversoir du Capelard ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr 1'050'000.– destiné à régulariser les dépenses inscrites au crédit d'investissement relatif au préavis N° 2003/34 « Dérivation des eaux claires de la Louve – Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard » (DIPA 4363) et à couvrir les dépenses à venir ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 3 ci-dessus à raison de Fr. 105'000.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ;
5. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390 du Service d'assainissement, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 3 ci-dessus les remboursements prévus ;
7. de prendre acte du bouclage du crédit d'investissement relatif au préavis N° 2002/63 « Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et télé-réseau – Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz » (partie Service d'assainissement, DIPA 4355).

Le président : – Nous reprenons l'ordre du jour, avec le point R17, postulat de M^{me} Françoise Longchamp, « Un travail avant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre Commune ». J'appelle à la tribune M. Francisco Ruiz Vázquez, président-rapporteur de la commission.

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Un travail avant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre Commune »³

Rapport

Membres de la commission : M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.), rapporteur, M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE), M^{me} Sarah Frund (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Stéphane Michel (Soc.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

³BCC 2009-2010, T. I (N° 5/I), p. 393 ; *idem*, T. II (N° 9/II), pp. 66-67.

Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport polycopié de M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.): – La commission s'est réunie le 29 avril 2010 et était composée de M^{mes} Françoise Longchamp, Sarah Frund, Martine Fiora-Guttmann, Anna Zürcher, Thérèse de Meuron et de MM. Thomas Schlachter, Stéphane Michel et Francisco Ruiz Vázquez (rapporteur). M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs et M. Claude-Alain Voiblet étaient absents.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal SSE, accompagné de M. Michel Cornut, chef du Service social de Lausanne, et de M^{me} Nicole Ghali, adjointe administrative au Service social de Lausanne, qui a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions.

Présentation du postulat par son auteure

M^{me} Longchamp relève que toute la classe politique se préoccupe du problème du nombre de personnes sollicitant l'aide sociale. Elle a dès lors souhaité qu'une réflexion se fasse pour trouver ensemble des solutions, étant précisé que ce postulat n'a pas pour but d'empêcher les personnes qui en auraient besoin de requérir cette aide.

Certaines villes alémaniques, Winterthur, Zurich, Bâle et Lucerne, ont imaginé des pistes afin d'éviter que certaines personnes entrent à l'aide sociale. A Winterthur, on a créé en 2001 un programme, le «Passage», qui s'adresse à des personnes en bonne santé pouvant travailler à 50% au moins et n'ayant pas d'enfants à charge. Le but recherché est d'aider les personnes à se profiler en vue d'une réinsertion professionnelle et à lutter contre le travail au noir, notamment.

20% des demandeurs de l'aide sociale entrent dans le programme «Passage».

La postulante rappelle que pour chaque franc investi dans l'opération, une économie de Fr. 4.50 est réalisée au niveau de l'aide sociale. Au vu des résultats obtenus, jugés comme étant très favorables, la postulante souhaite qu'une étude de faisabilité soit menée à Lausanne. Un postulat allant dans le même sens a été déposé au Grand Conseil. Sa prise en considération a été adoptée à l'unanimité.

Point de vue de la Municipalité

Le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement considère cette expérience comme tout à fait intéressante. Il mentionne l'avis de son collègue zurichois, qui s'accorde à reconnaître l'efficacité de ces mesures prises avant l'entrée à l'aide sociale, qui peuvent avoir un effet dissuasif. Toutefois, si une personne entend vraiment frauder, un mois de travail ne l'arrêtera pas. Le problème est que la Ville de Lausanne n'a pas le droit de mettre en place un tel programme: la LASV en effet ne prévoit aucune possibilité

pour une instance inférieure de fixer d'autres critères en matière d'aide sociale. Dans le canton de Vaud, les Communes n'ont donc pas la compétence juridique pour organiser ce type de mesures. Celles-ci pourraient être proposées, mais sans être exigibles. Aussi est-il préférable de réserver les ressources disponibles pour les mesures d'insertion préconisées par l'ORP ou le SSL, qui ont un taux important de réussite.

La réponse à une étude telle que celle demandée par M^{me} Longchamp est, en somme, déjà écrite: le Conseil communal doit attendre le résultat des débats du Grand Conseil. A noter aussi que le chef du DSAS est favorable à ce genre de mesures, pour autant qu'elles n'aient pas un caractère humiliant. Selon toute vraisemblance, de telles propositions seront acceptées si leur charge financière n'est pas trop lourde, et ce à court terme. Il faut donc attendre que l'autorité compétente définisse un cadre dans lequel cette forme de travail puisse le cas échéant s'effectuer.

En ce qui concerne la comparaison avec les autres cantons où il existe bien des programmes d'insertion, le Municipal informe qu'il n'y a pas d'étude comparative des différents systèmes d'accès au RI. En Suisse romande, c'est un régime dans lequel les cantons sont prépondérants. Parfois, les Communes sont associées à la gestion de l'aide sociale, parfois pas du tout, comme à Genève. La chose est très différente en Suisse alémanique, où des cantons tels que Zurich, Saint-Gall, Lucerne et Argovie délèguent aux Communes la compétence de l'aide sociale et les incidences financières y relatives. Les Communes peuvent mettre sur pied des programmes de ce type qui permettent d'économiser au final sur le montant de l'aide sociale. Mais cette mesure préalable à l'entrée à l'aide sociale est un accompagnement qui coûte cher.

L'étude de faisabilité à Lausanne serait vite faite, dans la mesure où ceci n'est simplement pas réalisable !

Discussion générale

La plupart des commissaires constatent et découvrent que de telles mesures ne sont pas de compétence communale.

Certains considèrent que la prise en considération de ce postulat serait donner un signal au Canton que Lausanne se préoccupe de la question.

D'autres commissaires constatent que l'aide sociale est censée être le dernier filet pour les personnes et que ce régime ne compte pas seulement des personnes de 50 ans et plus. On y trouve des jeunes, notamment ceux sortant d'études et qui n'ont pas droit au chômage. Ainsi, plusieurs commissaires se déclarent vivement opposés à l'obligation de suivre ce programme (versus une proposition non contraignante), sachant la difficulté que représente le fait de devoir s'inscrire à l'aide sociale pour certaines personnes. De la même manière, lutter par cette voie contre les cas d'abus serait du temps perdu.

Détermination de la commission

Au vote, le résultat est le suivant : 3 personnes souhaitent le renvoi du postulat à la Municipalité pour que soit entreprise une étude de faisabilité ; 4 personnes s'y opposent, 1 personne s'abstient.

Le président : – M. Bourquin est absent. Je l'ai interrogé, il accepte que nous ayons la discussion préalable sur ce postulat en son absence. Est-ce que M^{me} Longchamp et d'accord ?

La discussion sur ce postulat est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, préoccupés par le nombre de personnes qui sollicitent l'aide sociale. Nous devons donc, tous ensemble, réfléchir afin de trouver des solutions.

J'aimerais tout d'abord répéter ce que j'avais dit lors du dépôt de ce postulat : celui-ci n'a pas pour but de négliger les personnes qui auraient besoin de l'aide sociale, mais au contraire de contribuer à trouver des solutions en amont pour certaines d'entre elles, afin d'éviter qu'elles n'entrent à l'aide sociale ou qu'elles demeurent dans le système.

Cette proposition s'adresse à des personnes qui sollicitent le Revenu d'insertion pour la première fois. En effet, la mise à disposition rapide d'un relais de financement et d'une possibilité de travail encourage la responsabilité individuelle des personnes aptes au travail, et évite, lorsque cela est possible, l'enregistrement à l'aide sociale.

Si l'on se réfère au modèle en vigueur depuis huit ans à Winterthur, le projet « Passage » s'adresse à des personnes aptes au travail, qui peuvent travailler au moins à 50 % et qui n'ont pas d'enfants à charge. Le but de ce projet est à la fois d'aider ces personnes à s'insérer dans une démarche de travail, de lutter contre le travail au noir et de servir de moyen contre les fraudes et abus.

Cette solution porte ses fruits là où elle est appliquée. Il me paraît donc judicieux d'entreprendre une étude de faisabilité à Lausanne. A Zurich, Lucerne, Bâle et Berne, un modèle similaire a vu le jour ou est en phase de mise en route.

Des commissaires ont déclaré que les mesures proposées par mon postulat n'étaient pas de compétence communale. Or je rappelle que le Canton collabore avec les ORP et qu'en Suisse deux Offices régionaux de placement sont communaux : celui de Zurich et celui de Lausanne.

J'avais lu dans le journal *Le Matin* du 9 novembre dernier que M. Cornut, chef de service, trouvait cette démarche intéressante si elle était appliquée dans le cadre de la lutte contre les abus et à certaines conditions. Je rappelle que pour moi ce n'est pas le seul but recherché.

J'ai eu l'occasion de parler de ce projet avec des collaborateurs de l'ORP de Lausanne. Ils m'ont dit être enchantés par ma proposition.

Pour terminer, j'ajouterai qu'un postulat similaire a été déposé au Grand Conseil par une députée libérale et que le Grand Conseil a accepté sa prise en considération à une très large majorité.

Je vous demande donc d'accepter de prendre en considération mon postulat, ce qui montrerait au Canton l'intérêt de notre Conseil pour une telle mesure.

M. Stéphane Michel (Soc.) : – A entendre ma préopinante, il semble que ce postulat propose des mesures utiles et qui n'existeraient pas pour les personnes qui émargent à l'aide sociale. Or, quand on le lit attentivement, on voit qu'on y parle d'une période probatoire, de contreparties et de conditions préalables à l'obtention de l'aide sociale, on parle lutter contre le travail au noir, de moyen de lutte contre les fraudes et abus. Quand je lis cela, je vois un grand amalgame de tous les allocataires de l'aide sociale.

Plus loin, M^{me} Longchamp parle de « personnes qui désirent s'inscrire à l'aide sociale ». Cela démontre une grande méconnaissance du dossier. Je connais peu, voire pas de personnes qui « désirent » s'inscrire à l'aide sociale.

Enfin, on va voir prochainement de très nombreuses personnes arriver le mois prochain à l'aide sociale, des chômeurs en fin de droit. Ce texte les assimile automatiquement à des personnes qui profitent ou ne sont pas honnêtes.

Pour ces raisons et celles que M^{me} Longchamp a elle-même évoquées, c'est-à-dire que la Loi sur l'action sociale ne permet pas à la Commune de fixer d'autres critères que ceux inscrits dans la loi pour les conditions d'octroi de l'aide sociale, le groupe socialiste, à l'unanimité, demande le classement de ce postulat.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Le groupe La Gauche (PPOP et Solidarités) s'opposera aussi au renvoi de ce postulat en Municipalité.

Nous avons eu cette même discussion au Grand Conseil. La proposition de M^{me} Longchamp ressemble comme une goutte d'eau à celle défendue par sa collègue libérale. Au fond, il s'agit d'introduire un service de travail obligatoire – avec peut-être une certaine connotation historique –, pour servir de contrepartie, dit M^{me} Longchamp dans son postulat, et de condition préalable à l'obtention de l'aide sociale. Donc il s'agit bien de créer une sorte de filtre pour empêcher un certain nombre de gens d'avoir accès à cette aide.

Le prétexte invoqué pourrait paraître noble, c'est-à-dire éviter de « tomber » à l'aide sociale. Mais, Madame Longchamp, et ceux qui vous soutiennent, vous savez bien qu'un travail d'une durée d'un mois ne va nullement permettre ou offrir une possibilité d'insertion professionnelle

à court, à moyen ou à long terme aux personnes qui sont, pour une raison ou une autre, obligées de demander l'aide sociale. C'est absurde. Si cet objectif est recherché, la mesure est absurde.

En réalité, c'est un autre objectif qui est poursuivi : celui de sanctionner ou de punir, d'une certaine manière préventivement, les personnes qui sont obligées de demander l'aide sociale.

Encore une chose. Le postulat explique que cette mesure répondrait à des objectifs d'efficacité, pour éviter notamment de tomber dans une précarité à long terme et ciblerait un groupe de personnes aptes au travail... Madame Longchamp, j'aurais voulu vous entendre lorsqu'il a fallu voter la dernière révision de la Loi sur l'assurance-chômage, qui signifie une situation catastrophique, de l'avis général et des Cantons aussi, notamment pour des jeunes qui sont censés entrer sur le marché du travail ou trouver du travail assez rapidement. En effet, ils seront obligés de quitter le statut de chômeur ou de chômeuse qu'ils pouvaient avoir pour émarger à l'aide sociale. Si vraiment c'était votre préoccupation, vous auriez dû préalablement combattre cette dernière révision de la LACI. On voit que tel n'est pas le cas et votre proposition est, de ce point de vue, largement hypocrite.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – M^{me} Longchamp pourra se défendre elle-même sur le procès d'intention qu'on lui fait. Pour ma part, j'aimerais préciser qu'elle a pris le modèle de ce qui se passe à Winterthur. Là, il y avait peut-être une volonté de sanctionner, comme certains préopinants l'ont dit, des demandeurs d'emploi ou des personnes à l'aide sociale.

Je crois que ce n'était pas du tout dans l'esprit de M^{me} Longchamp, qui souhaitait favoriser l'insertion des personnes plutôt que d'accorder l'aide sociale comme ça. Il s'agit de demander aux bénéficiaires de manifester d'abord leur volonté de travailler – pour autant qu'il y ait des emplois à leur proposer, évidemment. De ce point de vue, ce pourrait être, n'en déplaise à M. Dolivo, toujours mieux que rien du tout, même sur une très courte durée. D'autant plus que l'on sait que plus on reste sans activité, plus on se déqualifie.

Ensuite, c'est vrai que cette problématique est objet de compétence du Canton et non de la Ville. Il n'en demeure pas moins que dans ce Conseil, on a marqué souvent une propension à s'occuper des affaires cantonales, fédérales, voire mondiales. Pour une fois, ce pourrait être intéressant de réfléchir à cette problématique. Ce d'autant plus, M^{me} Longchamp l'a dit, que M. Michel Cornut, chef du Service social de la Ville de Lausanne, et qu'on ne soupçonnera pas d'être un néolibéral à tout crin, semble intéressé par cette proposition.

C'est pourquoi je vous invite, malgré la majorité qui va s'y opposer, à soutenir ce postulat.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je ne sais pas si M. Dolivo a fait un procès d'intention à M^{me} Longchamp, je n'en ai pas l'impression.

Dans le texte de M^{me} Longchamp – ce n'est pas un procès d'intention, c'est écrit noir sur blanc –, il est question de « période probatoire ». Une période probatoire, c'est une période qui sert à prouver quelque chose. La question qu'on se pose, alors, c'est : prouver quoi ? Prouver que les gens qui arrivent au service social y sont bien arrivés ? Ils ont en général passé par le chômage, ils sont en fin de droit, ou ils n'avaient pas droit au chômage. Que M^{me} Longchamp nous explique ce qu'elle entend prouver par cette période probatoire d'un mois.

D'ailleurs, en parlant de procès d'intention, M^{me} de Meuron en a intenté un aux gens qui arrivent à l'aide sociale, puisqu'elle a dit il y a quelques instants, je la cite : c'est mieux ça « plutôt que de donner l'aide sociale comme ça ». Comme si l'aide sociale se donnait « comme ça ». Je pense qu'elle ne se donne pas plus « comme ça » que des forfaits fiscaux, par exemple.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il faut éviter les amalgames, les procès d'intention. Evidemment que sur un sujet aussi important et sensible que celui-là, cela peut fleurir d'un côté comme de l'autre. J'ai entendu prononcer STO, le service du travail obligatoire. Il ne s'agit pas de les envoyer en Allemagne ! Les temps ont changé.

Je m'étais renseigné auprès du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), dont la cheffe m'avait déclaré au cours d'une discussion à bâtons rompus, il y a une année, que l'exemple du canton de Zurich n'était pas transposable systématiquement dans le canton de Vaud, parce que, me disait-elle preuve à l'appui, toutes les possibilités légales, réalisables, souhaitables de réinsertion professionnelle, de modification, de reformation, d'envoi des gens dans un travail à temps partiel ou dans des professions porteuses comme les travaux en EMS et autres avaient été utilisées. En fin de compte, elle n'était pas opposée au principe d'un travail avant l'aide sociale, mais on risque d'être déçu, disait-elle, parce qu'on s'apercevra que l'Etat a bien fait son travail.

Je ne crois pas qu'on peut s'offusquer d'entrée et tenter des procès d'intention, ni mettre d'emblée les pieds contre le mur. Laissons aller ce postulat. Et si la Municipalité, ayant pris langue auprès du Canton, nous répond que, dans le canton de Vaud, les mesures ont été suffisantes et suffisamment bien appliquées pour qu'il n'y ait que les quelques exceptions qui existent toujours, je considérerai cette réponse comme satisfaisante. Nous pourrions alors aller de l'avant. Mais de grâce, évitons de nous envoyer des grands mots de part et d'autre. Entre deux campagnes électorales, nous avons une toute petite pause, essayons de ne pas en rajouter.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je n'entrerai pas dans cette polémique. Mais je regrette amèrement que le

directeur en charge de ce dossier ne soit pas là. Il aurait pu peut-être rappeler les propos qu'il a tenus en commission, mais que je citerai ici. Le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement considère cette expérience comme tout à fait intéressante. Il mentionne l'avis de son collègue zurichois, qui s'accorde à reconnaître l'efficacité de ces mesures prises avant l'entrée à l'aide sociale, qui peuvent avoir un effet dissuasif.

D'autre part, je reviens au projet de «Passage» à Winterthur. Les personnes en charge de ce dossier affirment qu'un dixième de toutes les personnes qui ont passé dans ce programme ont trouvé une place sur le marché du travail après avoir été en cours de travail dans ce «Passage».

On voit donc que ce programme a son efficacité. Bien entendu, on peut aller «pinailler» – excusez le terme – sur chaque mot de mon postulat. Quand on veut tuer son chat, on dit qu'il a la gale. A vous de prendre vos responsabilités.

M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT): – Il est évident que proposer une mesure de travail d'un mois comme condition pour obtenir l'aide sociale est une mesure vexatoire. Ce n'est pas sérieux de proposer un emploi d'un mois ! N'importe qui sait très bien que lorsqu'on commence un travail, il y a en général un temps d'essai, la plupart du temps de trois mois, précisément pour permettre de voir si la personne correspond au poste, si l'employeur et le travailleur s'entendent. C'est le minimum pour commencer un travail. Donc un laps de temps d'un mois, c'est deux semaines pour se mettre plus ou moins au courant, et c'est déjà la fin du mois. Ça n'a aucun sens. On pourrait me rétorquer qu'il y a des contrats à durée déterminée d'un mois. En effet, si des employeurs offrent des contrats à durée déterminée d'un mois parce qu'ils ont des nécessités de personnel supplémentaire pendant des périodes de surcharge de travail et qu'ils offrent de tels contrats, c'est autre chose. Mais il n'est pas nécessaire, pour cela, de développer le projet de M^{me} Longchamp. S'il y a des contrats à durée déterminée d'un mois, des personnes les honoreront et seront engagées pour de courtes périodes, qui leur donneront d'ailleurs le droit de cotiser à l'assurance-chômage et de reconstituer des droits, si elles n'ont toujours pas de travail par la suite.

En outre, il existe déjà, dans le dispositif cantonal, des emplois d'insertion pour les personnes qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage. Et qui, malgré le fait d'avoir bénéficié de ces emplois temporaires subventionnés, n'ont toujours pas de travail. Elles peuvent ensuite encore bénéficier par la suite, éventuellement, d'emplois d'insertion. Mais ceux-ci ne sont pas d'un mois, ils sont de trois mois, six mois, ça dépend des cas, et ils peuvent être prolongés. Si le souci est de prendre des mesures pour favoriser l'insertion professionnelle et permettre d'éviter que des gens se retrouvent sans ressources, et donc à l'aide sociale, alors il faut développer des programmes d'insertion. Qui existent déjà et sont prévus par le Canton et peuvent aussi être développés sur le plan communal.

Pour cette raison, je ne vois vraiment pas l'utilité de ce postulat, si ce n'est d'offrir des mesures qui ont pour seul but d'être vexatoires vis-à-vis des personnes qui sont sans emploi et n'ont pas d'autre choix que de demander de l'aide sociale.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – M^{me} de Meuron explique que c'est un procès d'intention et M. Chollet a repris le terme. Je lis simplement ce postulat: «*Il sert – on parle du travail d'une durée d'un mois – de contrepartie et de condition préalable à l'obtention de l'aide sociale.*» C'est ce que vous dites dans votre postulat, Madame Longchamp. En effet, la proposition vise à ce que les personnes qui ne rempliraient pas cette obligation de travail d'un mois soient exclues ou sanctionnées en partie du fait qu'elles n'ont pas répondu à la nécessité de travailler un mois avant de s'inscrire à l'aide sociale.

Si vous aviez pris sérieusement le problème, à part le fait qu'il existe déjà un dispositif de réinsertion d'une bien autre ampleur de celui que vous proposez, la deuxième question qui se pose est celle du niveau salarial. S'agit-il de proposer des stages à bon marché, plus bas même que le niveau de l'aide sociale, pour voir si les personnes peuvent s'habituer à un salaire très limité? C'est peut-être cela que vous proposez... En tout cas, je ne vois pas comment vous pourrez fixer un salaire dans le cadre d'un tel travail d'une durée d'un mois, qui serait obligatoire. Et par qui serait-il organisé? Par les collectivités publiques ou dans le secteur privé? La question n'est pas résolue, ni même précisée dans votre postulat.

Enfin – c'est une boutade après cette campagne, même si vous la prolongez d'une certaine manière avec votre postulat, vous l'avez anticipée en tout cas – les personnes qui ne répondraient pas à cette obligation de travailler pendant un mois ne risqueraient-elles pas de tomber dans la mendicité, Madame Longchamp? C'est un problème, vous le savez bien. En tout cas, vous le soulignez et vous l'avez soulevé de manière particulièrement erronée, d'ailleurs, durant cette campagne.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Il serait bon qu'à gauche comme à droite de cet hémicycle, on tombe au moins d'accord sur le droit positif du travail. Contrairement à mes préopinants, il me semble que le temps d'essai, tel qu'il est prévu par le Code des obligations, est bien d'un mois. Il est certes possible de le prolonger par écrit à trois mois, mais un mois devrait permettre d'avoir une bonne réalité des futurs rapports de travail. Et donc la durée prévue d'un mois n'est pas complètement ridicule.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je suis étonnée qu'un député comme M. Dolivo, qui a fait mention du postulat qu'une députée avait déposé, ne soit pas au courant de plus de détails, puisqu'il a participé à la discussion au Grand Conseil, j'en suis le témoin.

Vous savez fort bien, Monsieur Dolivo, qu'un montant de rémunération est accordé. Il est déterminé de la manière

suiuante : aux besoins vitaux calculés individuellement, on attribue 10% pour les cotisations de sécurité sociale et un bonus maximum de Fr. 400.–. Le salaire maximum est de Fr. 4500.–. Ce qui est vraisemblablement plus élevé que l'aide sociale.

D'autre part, étant donné que la plupart des demandeurs n'ont pas de réserve financière au moment de l'enregistrement, un paiement de transition leur est accordé pour la période allant jusqu'à la perception du salaire du mois « Passage ». Durant ce mois, du coaching personnel est proposé en tant que soutien à la recherche d'emploi. A la fin du programme, les responsables rédigent un rapport final à l'attention de l'aide sociale sur les forces et les faiblesses des participants observées pendant le programme, et indiquent les chances d'insertion dans le marché du travail. Ce rapport permet, le cas échéant, une assignation rapide à d'autres mesures d'intégration, si nécessaire.

J'ai dit tout à l'heure que M. le municipal Bourquin s'était montré favorable à cette mesure. Et je rappellerai au député qu'est M. Dolivo que le chef du Département DSAS s'est aussi montré très favorable à cette mesure. Deux personnes de gauche, contre une personne de droite, ce soir.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je dévoile mes intérêts : je suis président de la section vaudoise de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), dont la mission essentielle est précisément de s'occuper de personnes en perte d'emploi ou en fin de droit chômage et à l'aide sociale. Chaque année, des centaines de personnes passent par nos programmes à des fins de réinsertion. Une personne sur deux retrouve un emploi grâce à notre activité, à celle des collaborateurs de l'OSEO, que je remercie ce soir à ce micro.

J'ai l'impression qu'il y a une méconnaissance assez importante, peut-être plus à droite qu'à gauche, mais aussi un peu à gauche, de la réalité de l'aide sociale dans ce canton. Elle n'est pas si homogène qu'on peut le laisser croire. Autour de 22'000 personnes touchent l'aide sociale, dont environ 7000 sont des *working poors*, pour lesquels le mois « Passage » ne servira à rien, car ce sont des gens qui travaillent. Le problème, c'est qu'ils touchent de trop petits salaires pour survivre. Il faut des compléments. D'autres personnes sont soit en attente de procédures AI, soit avec un certificat médical, et sont dans l'incapacité de travailler pour des raisons physiques ou psychiques. Pour elles, le mois « Passage » ne servirait à rien, parce qu'elles ne pourront pas occuper un emploi. Elles en sont incapables pour des raisons liées à leur état de santé.

On ne peut pas considérer que le monde de l'aide sociale est homogène et dire « yaka », donner un mois aux requérants et on verra bien. Une partie des personnes qui ont vécu une désinsertion sociale pendant une année, deux ans, voire trois, à l'assurance-chômage, et qui arrivent ensuite à l'aide sociale, sont tout simplement incapables de se restructurer pour commencer un travail à 8 h 00 du matin jusqu'à 17 h 00 pendant un mois. Elles ont besoin d'un

accompagnement social, voire socio-éducatif pour certaines, qui va au-delà du mois. C'est pour cela qu'existent les programmes en cours soutenus par le Canton, pour lesquels, je le précise, la Commune n'a aucune compétence propre. Ces programmes sont financés par les Communes, par la facture sociale, et par le Canton. Les Communes n'ont aucune compétence propre parce que le droit cantonal est assez strict à cet égard. Tous ces programmes visent une réinsertion sur le long terme. Certains sont sur trois mois, d'autres sur six mois, sur onze mois même pour les derniers qui ont été organisés dans le secteur socio-sanitaire cantonal.

On peut prôner des mesures d'un mois, qui seront certes peut-être utiles marginalement, pour quelques personnes, mais il ne faut pas prendre cela comme une mesure qui permettrait de régler un certain nombre de situation. Parce qu'il faut un encadrement, qui va au-delà. Je suis assez à l'aise, parce que ce n'est pas dans mon service, je ne suis pas du tout concerné par cette problématique au niveau cantonal, je le suis par mon engagement associatif. Je le vois très bien, une mesure d'un mois ne sert à rien pour des personnes désinsérées et qui ont besoin d'encadrement, celui-ci ne devrait pas être inférieur à six mois si les personnes veulent avoir une chance de retrouver un emploi. Et un employeur a besoin de cette sécurité, de cet encadrement, pour engager quelqu'un.

Cela étant, le principal argument pour refuser et classer ce postulat, c'est le droit cantonal, qui s'applique. Et si le Canton veut apporter sa réponse, une réponse suffit, il ne sert à rien de la doubler.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je remercie M. Ghelfi de recadrer la discussion. Globalement, j'approuve ce qu'il dit, hormis sa conclusion. Je maintiens mon invitation à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mais j'aimerais répondre à M. Oppikofer. Je ne sais pas si j'ai bien compris votre pensée, Monsieur Oppikofer. Il me semblait que vous disiez qu'il faudrait des chantiers d'occupation destinés à réalimenter le droit à l'assurance-chômage. La Municipalité l'avait fait il y a quinze ou vingt ans sous l'impulsion de son municipal de l'époque – devenu depuis président de la chorale de la Pontaise –, qui était alors directeur de la Sécurité sociale et de l'assainissement. Je me souviens qu'il disait que si on occupe des gens à peller de la neige l'hiver, même s'il n'y a pas de neige, ou qu'on les envoie à la Rama pendant un mois à ne pas faire grand-chose, l'important c'est qu'ils retrouvent leur droit aux prestations de l'assurance-chômage, parce que ce n'est pas nous qui payons. Je ne peux pas entrer dans ce raisonnement. Si ce n'est pas nous, directement, qui payons, puisque l'assurance-chômage est une caisse nationale, indirectement, c'est quand même nous qui payons. Nous devons avoir une vision un peu plus large.

Il n'est pas drôle de « tomber » au Revenu d'insertion ! S'il y a des cas d'abus, il y en aura toujours et dans tous les domaines, ce n'est pas quelque chose de facile pour son

image, pour son rapport à soi et à la société. Vous avez un entretien chaque mois, c'est lourd, où vous devez chaque fois justifier que vous n'avez pas de travail et que vous n'en trouverez pas.

Permettez-moi pour finir une petite page de publicité. Les prestations complémentaires famille, sur lesquelles le Canton s'est tant écharpé – et on n'a pas fini, puisque l'électorat vaudois sera amené à se prononcer –, permettent justement de compenser ce manque à gagner. Non seulement pour ces *working poors* dont parle M. Ghelfi, ce qui veut dire que des gens qui travaillent à plein temps ne gagnent pas assez pour vivre. Il y en a, c'est vrai. On ne va pas faire ici le procès des salaires. Mais des *working poors*, simplement parce que des personnes, notamment des femmes cheffes de famille monoparentale, ne peuvent pas travailler à plein temps. Elles ont charge de famille et d'enfants. Et leur temps partiel ne leur permet pas de vivre. Ce manque à gagner est et sera payé par les PC familles. C'est fondamental, parce que cela leur permet de conserver leur place dans la société, leur dignité. Fin de la page de pub, mais je tenais à le dire.

Le président : – En effet, si nous pouvions rester dans le cadre du postulat...

M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) : – Le temps d'essai peut durer un mois, deux mois, trois mois au maximum, en effet. Le problème, c'est que le temps d'essai doit déboucher sur un contrat qui dure. Pour une mesure de travail qui dure un mois, un temps d'essai, ça ne veut rien dire. Ce que je voulais souligner, c'est que pour qu'un emploi quel qu'il soit, dans le cadre d'une mesure d'insertion, ait un sens pour l'insertion, doit durer au minimum six mois. Par conséquent, la mesure proposée là n'a rien à voir avec l'insertion, rien du tout. En plus des raisons qu'a soulignées M. Ghelfi, un travail d'un mois n'a aucun rapport avec une mesure d'insertion.

Ensuite, j'ai fait une comparaison avec un contrat d'une durée déterminée d'un mois, donc un vrai rapport de travail. Il a au moins l'avantage que pendant ce mois de travail, la personne cotise à l'assurance-chômage et reconstitue ses droits. Je n'ai pas parlé, à ce stade, de créer des emplois pour que les gens puissent se reconstituer un droit à l'assurance-chômage.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission relative à ce postulat.

M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.) : – La commission s'est déterminée de la manière suivante : 3 personnes souhaitent le renvoi du postulat à la Municipalité pour que soit entreprise une étude de faisabilité ; 4 personnes s'y opposent et 1 personne s'abstient.

Le président : – Nous voterons à l'aide de l'électronique. M^{mes} et MM. les conseillers qui approuvent la transmission

de ce postulat à la Municipalité votent oui, celles et ceux qui souhaitent le classement de ce postulat votent non. Mais ce que vous souhaitez, c'est partir de la détermination de la commission... (*Rumeurs.*) C'est la même chose. Si je m'exprime clairement et si vous êtes tous aptes à comprendre mon expression, ce que je suppose. Votent oui celles et ceux qui souhaitent la transmission de ce postulat à la Municipalité. Votent non celles et ceux qui souhaitent son classement. Me suis-je clairement exprimé ?

(*Le vote est ouvert, puis clos.*)

Avec 51 non, 23 oui et 7 abstentions, vous avez classé ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Un travail avant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre Commune » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous passons au point R18, postulat de M^{me} Florence Germond et consort pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. J'appelle à la tribune M. Maurice Calame, président-rapporteur de la commission.

Postulat de M^{me} Florence Germond et consorts : « Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François »⁴

Rapport

Membres de la commission : M. Maurice Calame (LE), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M^{me} Florence Germond (Soc.), M. Nicolas Gillard (LE), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Johan Pain (AGT), M. Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Maurice Calame (LE), rapporteur : – La commission a tenu une seule séance, le 24 mars 2010 à 13 h 30, rue du Port-Franc 18, 3^e étage, salle 368.

⁴BCC 2009-2010, T. II (N° 9/I), p. 12 ; *idem*, T. II (N° 10), pp. 165-166.

Elle était composée de M^{mes} et MM. Maurice Calame (rapporteur), Nicolas Gillard, Martine Fiora-Guttman, Florence Germond, Laurent Guidetti, Roland Rapaz, Claude Bonnard, Ulrich Doepper, Johan Pain, Raphaël Abbet.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, représentait la Municipalité; pour l'Administration étaient présents MM. Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, Laurent Dutheil, chef de section au Service des routes et de la mobilité, et M^{me} Paola Tirelli, assistante au Service des routes et de la mobilité.

Nous remercions M^{me} Paola Tirelli pour avoir tenu les excellentes notes de séance.

Préambule

Le postulat de M^{me} Germond et consorts demande d'étudier un aménagement de la place Saint-François sans tunnel, avec deux voies de circulation. La mise en place des axes forts doit être prioritaire et il faut établir un constat avant d'engager des sommes conséquentes pour la construction d'un tunnel.

La commission s'est réunie pour se déterminer sur la prise en considération du postulat, ce qui n'a pas empêché les commissaires de discuter des points suivants :

Etudes en cours

Les études, menées par la Municipalité, ont démontré que la place Saint-François après la fermeture de l'axe Bel-Air posera divers problèmes de circulation. Selon la Municipalité, des variantes étudiées, celle du tunnel semble être la meilleure pour résoudre un problème aussi complexe qu'est l'accessibilité du centre à un maximum d'usagers.

Le projet de tunnel a pu, dans l'état actuel de l'étude, être présenté aux commissaires.

L'étude devra prendre en compte le passage de 20'000 véhicules/jour sur la place Saint-François. Actuellement, ce nombre est de 40'000. Des études de surface ont été réalisées. L'étude de trafic origine-destination réalisée au centre ville a démontré que nous sommes en présence de 50 % de trafic de transit et de 50 % de trafic intérieur.

Les activités du sud de la place sont appelées à se développer. L'étude d'un tunnel est menée en veillant à éviter un effet d'aspirateur à voitures. L'étude a permis d'aboutir à la création d'une nouvelle route Vigie-Mercier. Ce nouveau tronçon permettra de réduire de 50 % le trafic à la rue de Genève. Cette solution permettra aussi d'éviter un report de trafic sur la place de la Gare. Elle favorise également les accès aux hôtels, parkings et autres activités commerciales. Les commerçants lausannois sont prêts à entrer en matière sur la construction d'un tunnel, car ils souhaitent une place Saint-François libre de toute circulation automobile.

Le projet reste évolutif. A ce jour, tous les problèmes ne sont pas résolus.

Prix du projet du tunnel

Le coût réel est de Fr. 50 millions pour le tunnel Saint-François et de Fr. 12 millions pour la route Vigie-Mercier. Cette dernière fait partie de l'étape A du PALM et il est ainsi possible d'obtenir un subventionnement de 20 % à 40 %.

Le projet des postulants

Un projet établi par les postulants essaie de démontrer que le trafic en surface doit être possible et que ce projet devrait faire avancer le débat avant d'engager des sommes très importantes. La pesée des intérêts entre le projet de la Ville et celui des postulants s'articule essentiellement autour des coûts. Les contraintes sont respectées par le projet des postulants, soit la fermeture du trafic sur le Grand-Pont. L'alternative proposée est de ramener le trafic de 36'500 à 20'000 véhicules/jour. Tout semble parfaitement étudié, la différence entre les deux projets est la manière de relier Georgette à la Vigie. Selon les postulants, l'entrée de la trémie à Georgette n'est pas possible.

L'exemple des autres villes

L'exemple de la Spitalgasse, à Berne, est évoqué et pourrait démontrer qu'une zone 30 serait appropriée à Saint-François. Cet exemple n'est pas comparable, car seuls les trams circulent sur la Spitalgasse. Par contre, il est juste de s'inspirer de ces exemples pour arriver à diminuer au maximum le trafic individuel.

Discussion sur le trafic urbain

Si tous les commissaires sont d'accord que le trafic urbain doit être réglé, des craintes sont toutefois évoquées. Pour certains, la solution serait de dissuader les pendulaires d'entrer en ville, d'autres pensent que l'économie ne peut vivre sans voiture. La voiture est indispensable pour certains usagers, par exemple les personnes âgées.

Abattage d'arbres

La zone forêt bordant J.-J.-Mercier ne sera pas conservée. L'état sanitaire de la forêt est mauvais. Néanmoins, une zone de compensation sera trouvée dans un autre secteur sur le principe de 1 arbre abattu, 1 arbre replanté.

Utilité du postulat

Le postulat présenté pousse la commission à se prononcer sur des questions politiques. Le postulat permettra à la Municipalité de faire avancer le débat.

Chacun pense qu'il faut favoriser l'accessibilité du centre ville, en priorité en transports publics, mais aussi en transports individuels et qu'il faut éviter le trafic de transit.

L'examen d'une variante d'aménagement en surface sans tunnel est utile car elle permettra de justifier un choix futur.

Une réflexion globale sur la mobilité dans le centre et des mesures d'accompagnement sont nécessaires. La prise en considération du postulat donnera aux postulants la possibilité de se faire entendre. Le postulat demande d'étudier les deux variantes.

La Ville travaille toujours sur plusieurs variantes de projet. Une variante en surface devra être présentée en temps opportun. Les études globales prennent du temps.

Conclusion

Au vote la prise en considération du postulat est acceptée par : 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

Le président : – La petite clochette présidentielle ayant été dérobée, on m'en a donné une plus grande. Je n'aimerais pas avoir à en abuser...

Monsieur le rapporteur, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Maurice Calame (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Une observation superficielle pourrait faire croire que les sujets R18, « Construction d'un tunnel de profondeur nulle » et R76, « Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus »⁵ traitent de la même chose. Un vrai tunnel et un tunnel « gag ». Ce seraient deux solutions comparables, à comparer, pour l'aménagement de la place Saint-François, après l'introduction des axes forts de transports publics.

Comparables, peut-être, mais fondamentalement différents. Ce qui importait aux yeux des postulants, c'est qu'un projet officiel – je ne sais pas si c'est celui de la Municipalité ou du Parti radical – de tunnel destiné à conserver aux véhicules privés non seulement un accès garanti au centre ville mais aussi la fonction de transit à travers celui-ci, implique d'étudier un projet de modération voire de réduction du trafic. Le groupe des Verts vous recommande de transmettre ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Au nom du groupe socialiste, je vous encourage à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

En effet, cette proposition déposée par notre parti avec nos alliés est une réponse à la proposition de la Direction des

travaux, que nous jugeons inacceptable. Nous ne sommes pas seulement là pour critiquer cette proposition, mais nous avons suggéré une alternative constructive. La proposition de la Direction des travaux nous semble inacceptable parce qu'elle correspond à une vision urbanistique dépassée, des années 1970, ce qui avait été d'ailleurs relevé par le directeur des Travaux lorsqu'il a fait référence au concours de cette époque. Elle nous semble fondamentalement contraire aux objectifs du Plan directeur communal, qui prévoit une limitation du trafic de transit à travers la ville.

Ce trafic de transit n'apporte rien à la ville, que des nuisances. Ce ne sont pas des habitants qui passent par là, ce ne sont pas des clients, ce ne sont pas des travailleurs, seulement des voitures qui traversent la ville, qui font du bruit, qui polluent et génèrent une certaine insécurité pour les piétons et les cyclistes.

Un tunnel sous Saint-François constitue un aspirateur à voitures, puisqu'il favorise le transit. Il est donc totalement contradictoire avec le Plan directeur communal. Il a aussi un impact très négatif pour l'environnement autour de Saint-François, notamment devant l'Opéra – qui sera refait – avec une trémie qui va détruire l'espace au droit de ce bâtiment. Enfin, c'est une infrastructure qui coûte cher. Des chiffres ont été annoncés entre Fr. 50 et 80 millions. Avec Fr. 80 millions, on construit par exemple dix maisons de quartier ou deux cent cinquante logements dans la ville.

Notre proposition, celle d'un tunnel de profondeur zéro, autrement dit de ne pas faire de tunnel, favorise tous les usagers de la ville et leur donne à tous une place sur terre et non en souterrain. On ne crée pas de passages sous-voie, souvent sales ou générant de l'insécurité, on ne met pas les voitures sous terre, mais on crée un espace qu'on subdivise, une portion pour chacun. Et on limite surtout le trafic individuel à travers et à l'intérieur de la ville, on dissuade pour le moins le trafic de transit. Il est important de relever aussi que ce trafic de transit est encore trop important à nos yeux, puisque dans les chiffres qui nous ont été transmis par la Direction des travaux, on peut relever qu'il y a encore dans la ville 50 % environ de trafic de transit, soit une voiture sur deux. Pour nous, c'est encore beaucoup trop.

La proposition que nous faisons est d'étudier des variantes, de définir ce qui est envisageable et cela n'exclut pas qu'à terme, il faille réaliser une structure plus importante. Mais selon nous, il est faux de tout de suite partir dans une variante de ce type. De plus, notre proposition coûtera beaucoup moins cher. Enfin, elle nous semble tout à fait conforme aux politiques mises en place au niveau fédéral et au projet d'agglomération. On l'a constaté avec une autre proposition de tunnel, celui d'Ouchy, ou d'autres mesures du même type préconisées ailleurs : la Confédération privilégie avant tout la mobilité douce, et les mesures en faveur des transports publics. Et si elle voit qu'on ne peut rien faire d'autre, alors elle soutient des mesures de transport individuel motorisé. Il nous semble qu'on est là en totale contradiction avec les projets d'agglomération et c'est pour

⁵BCC 2009-2010, T. II (N° 11/I), p. 191 ; *idem*, T. II (N° 16), pp. 675-676.

cela que nous proposons une alternative et que nous vous encourageons à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je me permettrai trois remarques.

D’abord pour dire que le groupe LausannEnsemble et ses composantes libérale-radical et PDC vont refuser ce postulat. Je reviens sur cet épouvantail que constitue le trafic comme on nous le décrit, en tout cas ma préopinante. Les gens, à part à l’occasion de certaines fins de matches de football, ne passent pas en voiture à Saint-François pour le plaisir. Ce n’est pas pour eux une excursion dominicale.

Ensuite, on aurait pu espérer qu’elle retire son postulat, la campagne électorale étant terminée, et M^{me} Germond étant appelée par une majorité de la population à de très hautes fonctions, pour laisser un maximum de marge de manœuvre à la Municipalité dans ce dossier compliqué. Je me réjouis de savoir ce qu’il en sera par la suite, vu que nous connaissons maintenant la composition de la Municipalité.

Enfin, on constate sur un sujet parallèle, notamment pour les questions de tram ou de métro en direction de la Pontaise ou des Plaines-du-Loup, que la partie de l’hémicycle qui soutient le postulat de M^{me} Germond pour l’étude d’un tunnel de profondeur nulle à Saint-François a dû faire machine arrière, je crois que c’est le cas de le dire, pour se rallier à la position majoritaire exprimée par la Municipalité en faveur de la variante du métro m3. On espère que cette sagesse se manifesterait aussi dans la suite de l’étude qui, à n’en pas douter, viendra parachever les projections de l’actuel municipal des Travaux sur Saint-François.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Je ne sais pas si M. Hildbrand a été distrait un instant, mais j’ai bien précisé qu’il s’agissait du groupe socialiste. Ce postulat a été cosigné par M^{me} Germond, qui en effet est appelée à de hautes fonctions – nous sommes très contents et très fiers de cette élection –, mais elle n’est pas la seule à l’avoir signé. En effet, Solange Peters, en tant que cheffe du groupe socialiste, et au nom de ce dernier, l’a aussi cosigné. Quant à nos partenaires et alliés Verts et populistes, ils ont également participé à ce projet. Je me rappelle très bien d’une photo parue dans *24 heures*, avec un certain nombre d’élus de ce Conseil communal rose et vert et rouge. M^{me} Florence Germond est signataire, mais elle n’est de loin pas la seule à avoir soutenu ce projet.

M. Nicolas Gillard (LE) : – J’aimerais apporter deux compléments à ce que M. Hildbrand vient de dire.

Dans le trafic, les études démontrent actuellement qu’il y a beaucoup de transit intracommunal. C’est-à-dire que ce sont des Lausannois qui se déplacent à Lausanne. Et je ne suis pas sûr que l’argument développé par M^{me} Zuercher pour justifier que ce tunnel serait un aspirateur à bagnoles venant de l’extérieur pourra être opposé aux gens qui ont

besoin aujourd’hui de se déplacer à l’intérieur de Lausanne sans être des criminels ambulants à dégagement de gaz.

D’autre part, pendant la législature qui vient de s’écouler, Lausanne a prouvé par sa politique municipale collégiale sa volonté de favoriser la mobilité douce. Nous savons tous qu’un certain nombre de projets actuels vont créer de grandes difficultés. C’est l’avatar des décisions prises et pleinement assumées, j’imagine, par une bonne partie de ce Conseil. Elles vont créer des difficultés au niveau du transit intérieur à Lausanne et avoir pour effet le report du trafic sur l’axe qui passe par Saint-François. Alors quand j’entends M^{me} Magali Zuercher dire que quand on recherche une solution, il faut vraiment tout faire pour ne pas favoriser ce trafic et seulement en dernier recours, le cas échéant, accepter qu’il passe – c’est un peu son raisonnement –, je crois que nous sommes déjà dans cette situation. Une situation où des décisions ont été prises, des efforts considérables sont accomplis en faveur de la mobilité douce. Et la solution du tunnel – d’ailleurs les cinq minutes de votre exposé y étaient presque entièrement consacrées – visent à l’enterrer. Le tunnel devait être enterré avant que vous exposiez votre projet. Le tunnel est une mesure de dernière extrémité pour sauver ce qui sera très probablement – avec la mixité des transports publics, des automobilistes et des piétons à la place Saint-François – un véritable cauchemar pour tous ceux qui devront emprunter cette place dans les années à venir.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Je vais naturellement abonder dans le sens de mes préopinants, Pierre-Antoine Hildbrand et Nicolas Gillard. La dernière campagne électorale nous a donné l’occasion de le faire, notamment devant les milieux économiques. C’est aussi en raison de leur préoccupation devant cette fermeture de l’axe du Grand-Pont qu’une solution devait être trouvée pour les milliers de voitures qui y passent. Ils étaient tout à fait sensibles à la proposition faite par M. Olivier Français dans le but de trouver une solution pour ce trafic de transit. C’est un vrai projet porteur d’avenir avec une véritable ambition, celle de restituer la place Saint-François aux piétons. C’est un beau projet.

Pierre-Antoine Hildbrand et Nicolas Gillard ont suffisamment montré le caractère intéressant du tunnel sous Saint-François, et j’aimerais revenir quelques instants sur les torts de la proposition du tunnel à profondeur nulle. La fermeture de l’axe du Grand-Pont entraînera nécessairement un report sur Saint-François. Nous savons aussi qu’avec le projet des axes forts, on parle d’un bus passant toutes les vingt secondes sur cette place. On nous parle aussi – je reprends les mots de M^{me} Zuercher – d’insécurité pour les piétons. Mais je crains qu’avec un tunnel à profondeur nulle, il y ait alors une véritable insécurité pour les piétons. Puisque le projet à la fois Vert, socialiste et de toutes les composantes qu’on voudra, souhaite faire passer en même temps sur le même espace des bus, des voitures à 30 km/h et aussi des piétons.

Le projet d’Olivier Français a l’immense avantage de permettre aux piétons qui le souhaiteraient d’emprunter la

place Saint-François en toute liberté, aux bus d'être là pour la mobilité douce que nous favorisons tous ici, et à ce trafic de transit de passer sous Saint-François, évitant de se déverser sur cette belle place.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Je désire donner quelques chiffres, établis par les experts. On a peut-être beaucoup agi sur le trafic de transit. Il n'en demeure pas moins que selon les chiffres que j'ai sous les yeux, 52 % du trafic en ville de Lausanne reste de transit, 46 % est du trafic d'échange et 2 % seulement est un trafic interne. Ce sont des chiffres établis sur la base de comptages. Cela montre bien qu'on peut encore beaucoup agir sur ce trafic de transit pour le diminuer. Selon nous, créer une telle infrastructure ne va pas du tout dans le sens d'une diminution puisque les voitures auront une jolie voie pour traverser la ville. Je m'étonne en outre qu'on soutienne avec autant d'ardeur un tel projet, qui va coûter Fr. 80 millions, alors que la droite se targue de rigueur financière. Et que même parmi les experts, on conteste cette infrastructure. Il y a là une certaine incohérence entre des discours tenus à certains moments, et d'autres discours tenus à d'autres.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je déclare mes intérêts: le projet défendu là a été à l'origine un projet de mon bureau d'architectes, dans l'idée d'un contre-projet. Pas forcément pour empêcher d'étudier un projet de tunnel, mais plutôt dans l'idée de pousser à étudier des variantes. Le nom de «tunnel de profondeur nulle», ce gag, est inspiré d'une autre anecdote lausannoise: un projet que l'atelier Cité et l'atelier Cube avaient réalisé, je crois en 1986 – c'est très ancien, j'étais à peine né – pour la place de la gare: un pont, qui permettait de régler le conflit entre le trafic de transit et le trafic piétons, qui, déjà à l'époque, augmentait. Le projet évoluant, pour des raisons économiques d'une part, mais aussi parce qu'il avait plusieurs conséquences dommageables pour les bâtiments adjacents, le pont s'est transformé en «pont de hauteur nulle».

Le principe que nous avons voulu dans ce projet, c'est nous demander si la même logique menant à réaliser un tunnel sous Saint-François – on n'a pas proposé de pont à cet endroit, en raison de la morphologie – ne pouvait pas se transformer lui aussi en tunnel de profondeur nulle. C'est-à-dire en réglant avec les mêmes qualités que le tunnel le conflit entre le trafic individuel motorisé sur la place Saint-François et l'interface de transports publics, en posant strictement les mêmes exigences. Le projet de tunnel de profondeur nulle, comme le tunnel de profondeur non nulle, part du principe que le trafic de transit sur Saint-François va passer de 37'000 à 20'000 à l'horizon 2020, que le nombre de pistes nécessaires en surface – pas forcément avec le même nombre de voitures – est strictement le même dans les deux variantes. Parce qu'il faut deux pistes pour les transports publics et deux voies pour les transports individuels motorisés, qui viennent livrer par exemple les bâtiments adjacents, la BCV, la Poste, par exemple. Il part aussi du même principe que le Grand-Pont est fermé au trafic. La gauche, le Parti socialiste, les Verts, sont heureux d'aller dans le sens de ces changements.

La question, c'est la manière dont on va réaliser cette interface de transports publics sur Saint-François. Nous demandons évidemment à la Municipalité une pesée d'intérêts entre ces Fr. 80 millions – les chiffres peuvent varier et vont encore varier avec l'évolution des études – et une diminution du trafic sur la place Saint-François ou le constat, le trafic étant réduit de 37'000 à 20'000, qu'on peut se satisfaire d'une cohabitation sur la place. Il faut seulement se souvenir que 20'000 véhicules/jour, ce n'est pas l'épouvantail à trafic que la droite tente de nous présenter. Il est possible de cohabiter avec de telles quantités de voitures. De nombreux exemples existent, souvent en Suisse allemande. Pour comparer, 20'000 véhicules/jour, c'est le nombre de véhicules qui passent sur l'avenue de Béthusy, par exemple, ou l'avenue du Bugnon.

Ce postulat est tout à fait raisonnable. Ce n'est qu'un postulat, qui demande une étude. Celle-ci est fondée sur une pré-étude qui montre qu'elle est intéressante. Et surtout, si la comparaison entre les deux études se révèle plutôt en faveur d'un projet d'un tunnel de profondeur nulle, elle permettrait d'économiser Fr. 80 millions. Ce qui aujourd'hui, vu l'état des finances de la Ville et vu l'intérêt que la gauche porte à ces dernières, n'est pas négligeable.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je me permets d'intervenir dans le débat parce que M. Guidetti a dit des choses intéressantes qui reflètent aussi les débats de la commission.

La Municipalité interprète que c'est une variante proposée par des groupes politiques. La Municipalité peut la recevoir comme telle. Et comme cela a été dit, sur la base des nombreuses variantes qui seront étudiées, il y aura une pesée des intérêts, des choix devront être faits. Nous sommes heureux d'entendre la déclaration du Parti socialiste et de l'auteur de cette proposition – technique, pas politique. Comme l'a rappelé M^{me} Zuercher, c'est une proposition cosignée par plusieurs partis.

Je me permets aussi de rappeler les propos que j'ai tenus en commission. Je trouve un peu fort de café de juger un projet, le tunnel, qui ne vous a jamais été présenté! Une idée a été présentée dans la presse, c'est vrai, mais vous n'avez ni vu ni discuté les tenants et aboutissants qui nous ont conduits à proposer cette variante. La Municipalité n'a jamais pris de décision par rapport à cette étude. Elle a pris acte que les services techniques de la Ville s'interrogeaient sur des solutions. Il y a eu sept propositions. C'est l'état de fait, ce n'est pas autre chose. Les partis politiques s'opposent parce qu'ils ont des visions de la ville différentes. C'est le but d'un débat démocratique. Et c'est le Conseil communal, lors de la prochaine législature, ou d'une future, qui prendra la décision.

Là où je ne peux pas accepter les propos tenus, c'est sur le trafic de transit. L'objectif des axes forts, et du tram en particulier, qui impliquent des investissements importants dans toute notre région, c'est de diminuer de 50 % le trafic

de transit en ville. Sur la place Saint-François, on passera de 40'000 à 20'000. C'est un objectif. Il faudra y arriver, et nous nous en inquiétons. A cela s'ajoutent encore davantage de bus sur cette place: un bus par voie de circulation toutes les 20 secondes. Ou un bus toutes les 10 secondes. Nous aimerions aussi – c'est plutôt la vision urbanistique – faire vivre cette place dans sa globalité et faire en sorte que les piétons puissent y transiter, et que tous ces flux puissent y cohabiter. Cela a été très justement dit, dans le Plan directeur communal, il y a une hiérarchisation du réseau. D'abord la mobilité douce, les transports publics, et pour finir la voiture. Cela doit être respecté. D'ailleurs, le futur Plan directeur communal gardera ce principe admis aujourd'hui par tous, je crois.

Le trafic intérieur est encore assez important, dans la ville, qu'on le veuille ou non. Les automobilistes ont encore le droit de passer sur le domaine public. Il y a un trafic résiduel de transit, oui, il perdurera. Les gens qui sont à cinq mètres de la frontière de Prilly seront considérés comme en transit parce qu'ils n'habitent pas la commune de Lausanne. Ce qui est intéressant dans la réflexion sur les axes forts de la région, c'est que toutes les Communes travaillent ensemble. On ne met plus la barrière formelle de la ville. La ville s'est étendue, elle va jusqu'à Lutry, jusqu'à Morges, et nous poursuivons cet objectif très ambitieux.

Cela nécessitera le renforcement très important des transports publics. Pas seulement à Lausanne, mais dans toute la région. Cela nécessitera aussi des mesures d'accompagnement routières, parce qu'il y a des nœuds de trafic qui bloquent. Une étude pour Fr. 2,5 millions environ est engagée pour détecter les problèmes et apporter des solutions. Cette mobilité plurielle, comme je l'appelle, cohabitera avec d'autres dispositions.

La particularité de la proposition du tunnel, c'est qu'elle supprime en même temps deux tuyaux, puisque sur trois, on n'en met plus qu'un. Elle supprime le transit à travers la rue Centrale et à Benjamin-Constant, pour ne citer que l'axe est, et la même chose sur l'axe ouest. Les chiffres que nous vous avons montrés, qui ont été transmis à la commission, sont un constat. Sans tunnel, les voitures passent quelque part. Avec des tunnels, des voitures passent quelque part. Mais globalement, par exemple à Vinet – puisque ça a été l'objet de quelques questions –, sans tunnel, il y aura là une augmentation conséquente du trafic. Avec le tunnel, un nombre important de voitures iront sur d'autres parties de la ville. Comme cela a été très justement dit par M. Guidetti, à la fin, il faudra faire une pesée d'intérêts, trouver la meilleure des variantes pour assurer la fluidité de la circulation, avec la priorité aux piétons, puis aux transports publics et enfin aux voitures. Tout cela a un coût, cela fait partie des critères de décision. Pour l'intégration de n'importe quel projet, celui qui est présenté ou celui avec le tunnel, la dimension architecturale sera très importante. Il faudra être très attentif à ce que le site, l'objet en soi, soit de qualité et ne soit pas une erreur architecturale qui demain coûtera cher à la réputation de notre cité.

M. Alain Hubler (AGT): – Il y a vraiment un problème autour de la notion de trafic de transit. On entend plusieurs discours différents. Un discours plus édulcoré de la part de M. Français, qui est prudent. En revanche, M. Gillard l'était beaucoup moins, tout à l'heure. Il nous a dit que les mesures en termes de mobilité prises par la Ville de Lausanne empêchent le trafic de transit en ville. Et ça, c'est un vrai choix politique: voulons-nous du trafic de transit ou pas? Il a ajouté que ce tunnel était la mesure de dernière extrémité pour permettre ce transit. Ce qui revient à dire clairement que ce tunnel permet aux voitures de transiter.

Parenthèse à propos de la place de l'Europe: il fut une époque où il n'y avait pas de passage pour piétons réglé par des feux, et cela gênait le trafic automobile de transit. Que s'est-il passé? On a mis des feux, et maintenant les voitures passent comme dans du beurre. Un exemple n'est pas une démonstration, mais je connais quelqu'un qui venait en train, auparavant, parce qu'il ne pouvait pas passer à cet endroit. Maintenant, ça passe facilement, et il revient en voiture.

Je constate aussi, presque avec tristesse, que M. Français, pour réduire le trafic de transit, a trouvé une solution assez simple. Il étend tout à coup la ville de Lutry à Morges, en disant qu'il y aura toujours du trafic de transit résiduel, pour les gens qui vont de Lutry à Morges. A mon avis, ce n'est pas très raisonnable, si on va de Lutry à Morges, de passer par le centre de Lausanne. On prend l'autoroute de contournement, qui est faite pour ça.

Personnellement, et c'est aussi la position de la gauche, nous sommes pour une diminution effective du trafic de transit. Ce tunnel ne peut que contribuer sinon à l'augmenter, du moins à éviter de le résorber.

M. Ulrich Doepper (Les Verts): – M. Hubler m'ôte les mots de la bouche... Je me réjouis avec un peu de méfiance de l'entente qui règne entre MM. Guidetti et Français.

Je voudrais aussi donner la réplique à nos collègues de droite: le Grand-Pont ne sera pas fermé. Ou alors, il faut finir la phrase. L'accessibilité au centre sera améliorée. C'est le moyen de transport qui changera, sans doute.

Vouloir soutenir à la fois la mobilité douce et la mobilité dure – les transports publics sont-ils doux? –, ce n'est pas seulement vouloir le beurre et l'argent du beurre. C'est exactement comme le disait M. Hubler: c'est contester la nécessité de changer de cap en matière de mobilité et de protection de l'environnement.

M. Axel Marion (LE): – Je constate avec ironie qu'on parle de décisions démocratiques dans le cas de la fermeture de l'axe Saint-François-Chauderon. Il faut toutefois admettre que le Conseil communal n'a jamais eu l'occasion de se prononcer à ce propos. Ces décisions ont été prises

au niveau de la Municipalité. Un véritable débat démocratique n'a pas eu lieu. Et j'ai l'impression que le débat sur le tunnel de Saint-François, quand bien même je pense qu'il est intéressant, sert un peu de cache-sexe – passez-moi l'expression – à une communauté de vues entre la gauche et la droite sur les grands projets urbanistiques en ville de Lausanne, et notamment sur la fermeture de cet axe. La vérité, c'est que la Municipalité n'a aucune idée de comment elle va réduire les nuisances qui seront entraînées par la fermeture de cet axe, et qu'en l'occurrence, il y a une communauté de vues évidente entre le PLR et les partis de la gauche, tous partis confondus. Avec le débat que nous menons aujourd'hui, on cherche à mettre en exergue un élément qui n'est pas un épiphénomène, mais est un élément partiel d'une réflexion qui n'a pas été portée devant la population. Là, il y a un déficit démocratique qu'il faut rappeler.

Quant aux finances, on peut gloser. C'est indécent, d'un côté comme de l'autre, de rappeler que ce tunnel coûte Fr. 80 millions. C'est vrai, c'est une grosse somme. Mais si on considère les investissements au programme de tous les partis politiques, peut-être pas le mien cependant, durant cette campagne, je pense qu'on pourrait freiner sur ce plan et qu'on n'en est pas forcément à Fr. 80 millions près.

M. Albert Graf (UDC): – Ces quatre dernières années, il y a eu 6500 personnes de plus à Lausanne. Le PALM prévoit 40'000 habitants de plus, 30'000 places de travail de plus. En même temps, on ferme la rue Centrale, la rue de Genève et l'axe Chauderon-Saint-François. Jusqu'à maintenant, je n'ai toujours pas reçu la réponse à la question de savoir où on va envoyer ces voitures. A l'avenue Vinet, à Beaulieu, les habitants ont lancé déjà plusieurs pétitions, ces rues sont déjà surchargées. Que faisons-nous avec ces voitures ? On ne peut pas les envoyer dans les autres quartiers, qui ont déjà de la peine à assumer toutes les nuisances des automobiles.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission relative à ce postulat.

M. Maurice Calame (LE), rapporteur: – Au vote, la prise en considération du postulat est acceptée par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

Le président: – Nous procéderons à un vote électronique. M^{mes} et MM. les conseillers qui approuvent la transmission de ce postulat à la Municipalité l'expriment en votant oui. Celles et ceux qui souhaitent son classement votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 51 oui, 22 non et 4 abstentions, vous avez accepté la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Florence Germond et consorts pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Vu l'heure, je vous propose de passer maintenant à l'interpellation urgente. Si nous avons ensuite encore un peu de temps par rapport à ma promesse de 23 h 00, nous prendrons quelques initiatives. J'appelle à la tribune M. Roland Ostermann, qui nous lira certainement son interpellation.

Interpellation urgente de M. Roland Ostermann et consorts : «Au sujet d'un permis de construire délivré à l'institution de Béthanie»⁶

Développement polycopié

M. Roland Ostermann (Les Verts): – *(Lit son interpellation.)* Le dépôt il y a un instant d'une pétition ayant trait à la région de la Chablère met en évidence le malaise qu'engendre la décision de la Municipalité d'autoriser d'énormes constructions dans cette zone.

Il y a quelques années, des projets immobiliers dans la propriété du Désert avaient soulevé l'opinion publique. Stigmatisé par la formule «Des philistins au Désert» du journaliste Bertil Galland, le promoteur avait dû renoncer à son projet. On a tous les jours l'occasion de s'en réjouir.

Mais aujourd'hui, dans la Chablère, jadis contiguë au Désert, on assiste au même phénomène. Une zone au caractère marqué de parc forestier et de biotope, chargée d'histoire (on ne fera allusion qu'à la famille Constant et au général Guiger de Prangins) et de vestiges va subir l'implantation de deux mastodontes avec parking enterré de deux étages. Juridiquement, le projet se fonde sur le statut conféré à la zone par le Plan général d'affectation (PGA). Un recours déposé par des voisins contre la délivrance du permis de construire a été débouté par le Tribunal cantonal à raison que leurs intérêts propres ne sont pas touchés et qu'ils n'ont pas qualité pour intervenir au nom de l'intérêt général. Qualité que personne n'a, d'ailleurs, la Municipalité ayant seule cette noble tâche.

⁶Cf. *supra*, p. 420.

Dans ces conditions, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le permis de construire est basé sur le PGA qui définit d'une manière macroscopique les possibilités de construire. Face à cette situation, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas affiné la réglementation en élaborant un plan partiel d'affectation (PPA) prenant en compte les aspects particuliers de toute cette zone ? Autrement dit, pourquoi n'a-t-elle pas fait ce que les promoteurs obtiennent d'elle lorsque même un PPA ne leur convient pas, soit une révision de la réglementation ? A-t-elle la possibilité de se repentir de la délivrance de ce permis de construire et de la remettre en cause ?
2. Pour entrer en action, tronçonneuses et trax n'attendent plus que l'autorisation de déboisement. Une visite fait craindre que les arbres en bonne santé soient justement ceux qui seront abattus, et que les plus fragiles, à maintenir, soient les victimes non consentantes des bouleversements considérables de la zone. La Municipalité peut-elle garantir que seuls les arbres visés par l'autorisation d'abattage seront touchés et que les autres n'auront en aucune manière à souffrir du chantier ? Par quelles mesures peut-elle offrir cette garantie ?
3. La Municipalité compte-t-elle retarder cette autorisation de déboisement, donc le début des travaux, jusqu'au moment où la pétition aura été traitée ? Cela laisserait au moins, minime satisfaction, le temps d'éclore aux nichées en cours en attendant l'arrivée des grues.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :
– Je rappellerai pour commencer de quoi on parle, parce que tout le monde n'est peut-être pas au courant du projet. Il s'agit d'un projet reconnu d'intérêt public par le tribunal. Le PGA comprenait plusieurs «taches bleues», celles-ci définissant l'intérêt public. Celui de la maison de retraite était contesté, il est maintenant reconnu. Nous parlons ici de quarante-huit logements pour des personnes qui doivent venir dans ce type d'établissement. Ce sont deux bâtiments, l'un de vingt-cinq mètres et l'autre de trente-cinq mètres, d'une hauteur de quinze mètres environ.

Les questions posées sont intéressantes. D'abord sur le droit et la pétition : on devrait tout arrêter parce qu'il y a une pétition. Il est du droit du propriétaire de déposer une demande de permis de construire. Il est aussi du devoir de l'Autorité politique, accompagnée de son Administration, de délivrer un permis de construire ou de le refuser, dans un certain délai. Dans tous les cas, c'est comme cela que nous agissons. Si un tiers tient à s'opposer, il a aussi des droits, notamment celui de faire opposition à l'objet. Cela a été fait par trois opposants, en l'occurrence.

Cela dit, la pétition a toujours un intérêt, et l'Autorité municipale est toujours, tout comme vous, Conseil communal,

très à l'amont du projet pour recevoir les craintes de la population par rapport à l'évolution des droits à bâtir. Mais c'est très à l'amont que cette pétition doit être transmise à la Municipalité et au Conseil communal pour traitement. Pour les permis de construire, c'est bien sûr trop tard.

1. *Le permis de construire est basé sur le PGA qui définit d'une manière macroscopique les possibilités de construire. Face à cette situation, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas affiné la réglementation en élaborant un plan partiel d'affectation (PPA) prenant en compte les aspects particuliers de toute cette zone ? Autrement dit, pourquoi n'a-t-elle pas fait ce que les promoteurs obtiennent d'elle lorsque même un PPA ne leur convient pas, soit une révision de la réglementation ? A-t-elle la possibilité de se repentir de la délivrance de ce permis de construire et de la remettre en cause ?*

Alors nous allons nous repentir tous les matins, ou tous les soirs, ça dépend du nombre de cierges que nous avons à disposition quand nous allons à l'église... Restons sérieux ! Ce PGA a fait l'objet d'une attention particulière de votre Conseil. Vous avez soigneusement étudié le chapitre de la zone d'utilité publique. Nous sommes l'Autorité exécutive et vous l'Autorité qui édicte les règlements. Vous êtes cosolidaires avec la Municipalité quand vous nous avez accompagnés.

L'erreur humaine est possible, évidemment, mais ici, nous nous renforçons dans notre décision initiale, car nous trouvons très opportun de parvenir à un développement harmonieux de cet équipement dans cette partie de territoire. La Municipalité, avec l'appui de son Administration, a été très attentive à ce projet, en particulier sur l'espace végétal, puisque ce site est en note *3* de l'inventaire dans ce domaine.

Le Service des parcs et promenades, associé à l'inspecteur forestier, a dûment accompagné ce projet. Si le nombre d'arbres dont on parle peut paraître important, cela ne touche pas que ce projet, puisqu'un plan de gestion du patrimoine forestier du site a été demandé. Cela concerne trente arbres, ce qui est nettement moins que ceux qui sont touchés par le bâti. Il est par ailleurs très clairement indiqué dans la délivrance du permis de construire que les essences spécifiques devaient être replantées, ce qui représente quinze arbres. Ils devront être remis en place sur ce territoire, de façon coordonnée, en association avec l'inspecteur forestier et avec un spécialiste qui doit accompagner l'architecte mandaté pour ce projet. C'est une obligation, c'est une charge au permis, qui demande aussi que notre responsable du patrimoine végétal soit informé du nom de ce mandataire dès le début du projet, afin d'accompagner les travaux extérieurs.

2. *Pour entrer en action, tronçonneuses et trax n'attendent plus que l'autorisation de déboisement. Une visite fait craindre que les arbres en bonne santé soient justement ceux qui seront abattus, et que les plus fragiles, à*

maintenir, soient les victimes non consentantes des bouleversements considérables de la zone. La Municipalité peut-elle garantir que seuls les arbres visés par l'autorisation d'abattage seront touchés et que les autres n'auront en aucune manière à souffrir du chantier ? Par quelles mesures peut-elle offrir cette garantie ?

Tout simplement, par la surveillance que nous exerçons dans tout projet. Et aussi par la responsabilité de l'architecte qui suit ce dernier de prévenir dès le début du chantier, pour que ces mesures d'accompagnement soient effectives et les interventions sur le patrimoine végétal ne soient pas excessives. Connaissant bien cet architecte, je n'ai aucun doute que cette mesure sera mise en application.

3. *La Municipalité compte-t-elle retarder cette autorisation de déboisement, donc le début des travaux, jusqu'au moment où la pétition aura été traitée ? Cela laisserait au moins, minime satisfaction, le temps d'éclorre aux nichées en cours en attendant l'arrivée des grues.*

Je ne sais pas de quelles grues on parle... Mais si ce sont les grues métalliques, je présume que les spécialistes de la nature participeront de manière intelligente au moment du déboisement tel qu'il est proposé.

J'espère avoir répondu au mieux aux questions posées par l'interpellateur.

Le président : – La discussion sur cette interpellation et la réponse de la Municipalité est ouverte.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je constate simplement que je n'ai pas la réponse à la troisième question, qui est : « *La Municipalité compte-t-elle retarder cette autorisation de déboisement, donc le début des travaux, jusqu'au moment où la pétition aura été traitée ?* » En effet, la pétition est un droit démocratique. Je sais qu'elle peut, en l'occurrence, ennuyer le constructeur, mais il me semble qu'il y a une pesée d'intérêts à faire et qu'il serait bon que la pétition soit dûment traitée, d'une manière accélérée s'il le faut, de façon à ce que les griefs ou les propositions de personnes qui l'ont signée soient prises en compte et ne soient pas balayées d'un revers de main qui permettrait, lorsque le projet aurait démarré, de dire en traitant la pétition qu'elle est devenue sans objet et qu'on propose de la classer. Il y a une préoccupation, cet endroit aurait mérité plus que la simple application aveugle du droit. C'est bien joli de dire que le Conseil communal a son entière responsabilité. Mais je pense que le PGA, par essence même, sur l'affectation de certaines zones, a été conçu à la louche, et que cela demande un certain nombre d'affinements. Faute de quoi, nous serions fondés pour refuser tous les PPA qui nous seront demandés en disant : « Mais nous avons dit dans le PGA tout ce qu'il fallait, les propriétaires n'ont qu'à s'en contenter ! » Je ne pense pas que nous nous acheminions dans cette direction et nous aurons, en effet, à soigner

un certain nombre de détails. En l'occurrence, il y avait des détails à soigner, parce que cet endroit, ce n'est pas n'importe quoi. C'est vraiment un vestige historique. C'est aussi un vestige écologique et cela méritait une attention plus grande que celle qui consiste à dire : « On va y construire des appartements de luxe pour des personnes âgées qui ont les moyens. » Tout n'a pas été mis dans la balance.

Alors j'attends la réponse à ma question.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Dans mon intervention, je crois avoir été assez clair sur la dimension du droit. C'était dans le préambule, mais je le répète. On affecte un sol. Cette affectation, c'est vous, le Conseil communal, qui la décidez. Ce n'est pas le PGA, c'est par un PPA. Ensuite, le propriétaire a la possibilité de demander un permis de construire sur la base du règlement tel que vous l'avez défini, et la Municipalité octroie ou refuse un permis de construire. Ça, c'est le droit.

La pétition, c'est une autre procédure et elle ne s'ajoute pas à ce droit. La manière de s'opposer à un projet, c'est l'opposition. Si on n'est toujours pas d'accord avec la décision de la Municipalité, il faut aller au tribunal. Le droit des tiers est respecté. Si vous n'êtes pas d'accord avec le Tribunal cantonal, vous allez au Tribunal fédéral. Ici, je ne peux pas complètement répondre à votre question 3, pour la simple et bonne raison que nous sommes, aujourd'hui même, à la fin du recours. L'étape suivante, c'est le recours au Tribunal fédéral. Donc pour la nichée, si le chantier ne commence pas demain, la question se posera au moment de la décision du Tribunal fédéral, au moment où les trax arriveront. La Municipalité n'est pas au courant du début du chantier parce que nous sommes encore dans une phrase de procédure juridique. La pétition sera traitée par votre commission spécifique, comme c'est arrivé dans d'autres cas. Mais ce n'est pas la bonne voie pour s'opposer à un projet.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Puisque nous sommes en train de faire du droit, il me semble que dans le droit de la construction, la Direction des travaux... (*S'interrompt.*) J'attends que M. Français...

Le président : – M. Santschi attend l'attention de M. le municipal.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – (*Reprend.*) ... au moment où un chantier doit démarrer, la Direction des travaux est censée en être prévenue et le suivre. Par conséquent, il me paraît que l'on pourrait être un peu plus clair dans les réponses, celles que nous avons reçues pour le moment sont très schématiques. On a oublié une des phases de la procédure.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'ajoute que dans l'arrêt du tribunal, il est dit que « *sur les trente-sept arbres, un certain nombre s'élèvent soit dans le périmètre d'implantation, soit dans l'extension du chantier futur. Le solde a trait à des arbres en mauvaise santé et qui, à moyen*

terme, apparaissent condamnés, de sorte qu'il est paru judiciaire à l'autorité intimée, sur préavis de son service spécialisé, d'autoriser leur abattage. Cette décision doit être confirmée, ceci d'autant plus que des plantations compensatoires ont été exigées de la constructrice sur le site même, conformément à l'article 6, alinéa 2, LPNMS; elles constituent du reste l'une des conditions auxquelles l'autorisation de construire a été assortie.» Une décision doit donc être confirmée et ce que je demande, c'est qu'elle le soit une fois que la pétition aura été traitée.

D'autre part, M. Français fait allusion à un recours au Tribunal fédéral, puis dit: «Dans le fond, on verra bien ce qu'on va faire à l'issue de la décision du Tribunal fédéral.» Et s'il n'y a pas recours au TF? Ce que je crois savoir. Dans ce cas, cela voudrait dire que le chantier peut démarrer demain. Eh bien, je pense que ce serait extrêmement dommageable. Parce que les pétitionnaires auraient le temps d'être entendus et consultés avant le début des travaux.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Ce soir, je vais un peu me répéter, Monsieur le Président. J'ai déjà répondu aux deux questions qui m'ont été posées. Je veux bien me répéter...

Je vous ai dit très clairement qu'il y a des charges au permis. Sur ces charges, deux personnes doivent intervenir: une personne de l'Administration communale, pour le végétal, et l'inspecteur forestier. Je vous le reconferme, Monsieur Santschi, je vous le reconferme, Monsieur Ostermann. Je vous confirme également que l'inspecteur forestier du 10^e arrondissement a clairement dit qu'il y avait un plan de gestion de la forêt. Cela a été clairement dit et c'est ce à quoi le Tribunal cantonal se réfère. Ce plan de gestion doit être mis en application. On ne pourra pas commencer le chantier tant que ces deux personnes ne seront pas intervenues. Je ne peux pas vous en dire plus que ce qu'il en est aujourd'hui. Quant à la date du début du chantier, je ne la connais pas. Vous m'apprenez à l'instant, en *live*, c'est un scoop pour *24 heures*, *Le Matin* et la Radio Suisse Romande – j'ai vu que les trois sont présents – qu'il n'y a pas de recours au Tribunal fédéral. A partir de là, le droit sera applicable et la Municipalité sera très attentive à son application. Si on peut recevoir plus rapidement les pétitionnaires – je n'étais pas au courant qu'il y avait une pétition, je l'ai appris ce soir, je prends note –, si on doit rassurer la population et organiser une séance de clarification et d'accompagnement, il n'y a aucun problème. C'est le rôle de l'Autorité politique exécutive. J'ose espérer que les signataires ont adressé la pétition à la Direction des travaux, ça ira plus vite, on gagnera une semaine. Dans le pire des cas, c'est à la Municipalité, et dans le moindre cas, c'est au Conseil communal. Je ne peux que m'engager à recevoir ces gens avec les spécialistes et surtout les gens qui accompagnent ce projet. Mais je ne peux pas vous en dire plus.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – M. le directeur a fait allusion tout à l'heure à la responsabilité du Conseil com-

munal. Dans ce cas, je suggère à notre Conseil de prendre ses responsabilités et de voter la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise pas le début des travaux de Béthanie avant qu'une réponse ait été donnée à la pétition pour la protection de La Chablière à Lausanne.

M. le directeur des Travaux s'est un petit peu engagé dans cette voie, mais pas d'une manière très explicite ni contraignante. Alors je propose que nous exprimions explicitement notre désir de voir les pétitionnaires entendus avant que les travaux débutent.

Le président: – Nous sommes donc en présence d'une résolution. J'ouvre la discussion sur celle-ci, qui est affichée sous vos yeux. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je suis désolée, Monsieur Ostermann, nous ne pouvons pas voter une résolution sur une pétition qui n'est même pas encore arrivée soit au Bureau du Conseil soit à la Municipalité.

Le président: – Excusez-moi, Madame Longchamp, mais cette pétition a été annoncée par la secrétaire ce soir.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je suis, contrairement à ce qu'on pourrait croire, assez sensible à la protection du patrimoine. Mais je connais mal le dossier dont il est question ce soir. Est-ce que dans la procédure légale qui contraint notre Conseil, mais surtout la Municipalité et l'Administration, il y a encore, techniquement, besoin d'une autorisation de la part de la Municipalité avant que les travaux débutent? C'est une question.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je ne voudrais pas imiter M. le directeur des Travaux, qui se répète, mais j'ai indiqué qu'un arrêt de la Cour signale qu'effectivement une autorisation doit être confirmée avant le début des travaux.

M. Jacques Pernet (LE): – J'ajoute une question à celle de M. Hildbrand. Et-ce qu'une pétition a un pouvoir supérieur au droit? Nous sommes dans un Etat de droit. Si une autorisation de construire a été attribuée, est-ce qu'une pétition a pouvoir de stopper les procédures dans un Etat de droit? C'est une question que je pose, ce n'est pas une affirmation, elle s'ajoute à la question de M. Hildbrand.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – A votre question, il est clairement répondu: non. Une pétition n'a pas le pouvoir d'interrompre le cours d'une procédure, celui qu'a indiqué M. Français. En revanche, nous ne sommes pas dans un débat de droit, mais dans un débat politique. La question est de savoir si le Conseil communal, sur proposition de

M. Ostermann, souhaite que les habitants et les personnes qui se sont senties concernées par ce projet et ont signé la pétition puissent être entendus avant que leur pétition soit sans objet. Ce qui, du point de vue participatif et démocratique, pose un certain nombre de problèmes.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Quand nous délivrons un permis de construire, nous mettons ce qu'on appelle des charges à ce permis. Je vous lis ce qui est transmis par le service spécialisé: « *Un concept d'aménagement sera élaboré sur conseil d'un architecte paysagiste.* » Donc il est demandé au bureau qui gère ce projet de s'associer avec un paysagiste, pour qu'il l'accompagne. Entre autres, parce que le réaménagement du site doit se faire aux abords des bâtiments construits.

Il est proposé d'abattre trente-sept arbres, dont quinze d'essence majeure devront être replantés. C'est une obligation. On enlèvera trente-sept et on replante quinze. Le monde animal vit aussi sur le site. Il est donc demandé explicitement que trois mois après la délivrance du permis de construire, un rapport soit déposé à la Municipalité et plus particulièrement auprès des services spécialisés pour accompagner ce projet. En outre, quand on abat un arbre, soit il y a un projet, soit il y a l'état sanitaire. Ici, M. Ostermann fait une confusion. Le mandataire et le propriétaire savent très bien que c'est une forêt. Celle-ci montre des signes de faiblesse et des arbres doivent être abattus. Quand les professionnels viendront sur le site, ils confirmeront s'il faut en abattre trente-sept, ou quarante-deux, ou trente-cinq, je ne sais. Mais il faut être attentif à l'état sanitaire de cette forêt, d'autant plus que des promeneurs y viennent. C'est pourquoi il faudra confirmer cette décision quand on sera sur le terrain. Voilà le texte, comme je peux l'interpréter, et le jugement, comme il a été rendu. Celui-ci est très clair. Il se résume à quelques lignes, que je vous lis, parce qu'il est public: « *Par ces motifs, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal arrête: le recours est rejeté en tant qu'il est recevable, la décision de la Municipalité de Lausanne du 8 juillet 2010 est confirmée, les frais de justice sont mis à la charge des recourants.* » Je ne peux pas vous donner plus de détails.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'infère des propos de M. le directeur que dans la mesure où les spécialistes se sont prononcés, il n'y a plus rien à dire. Je me demande, dans ces conditions, pourquoi on met encore à l'enquête. Un ordinateur pourrait très bien apprécier toute la situation, bourrée de jurisprudences, et tourne la machine.

Il faut aussi remarquer qu'à l'issue de l'enquête publique, seuls peuvent intervenir les personnes qui ont un intérêt particulier dans la cause. Ce qui signifie que seuls les gens dont l'intérêt premier est touché peuvent intervenir. Quitte à ce qu'on les accuse volontiers de défendre des intérêts tellement particuliers qu'ils sont négligeables au vu de l'intérêt public. Mais personne ne peut défendre l'intérêt public, à ce moment-là, parce que la Municipalité est entièrement souveraine. C'est elle qui sait.

Ici, des personnes vraiment engagées essaient de faire valoir un certain point de vue. Je pense que même si, à l'issue de l'entrevue, on ne peut pas leur donner raison entièrement, c'est un processus démocratique qu'il s'agit de respecter. Parce que la parcelle concernée mérite vraiment qu'on y porte attention. Si vous vous embêtez, allez vous y promener et vous verrez que ce n'est pas n'importe quoi. La preuve: la Municipalité, jadis, a acquis une partie de la propriété parce qu'elle trouvait qu'elle avait une importance patrimoniale. Je me rappelle la bataille du Désert, on n'a pas laissé faire n'importe quoi, on n'a même rien laissé faire. Alors que le droit le permettait. Une assurance bien connue avait le droit de construire. Mais l'opinion publique et la presse sont valablement intervenues pour faire valoir d'autres points de vue. Nous ne pouvons que nous réjouir aujourd'hui qu'ils aient été pris en compte avec succès. En l'occurrence, la démarche ne pourra vraisemblablement remettre en cause tout le projet, mais des aménagements sont peut-être envisageables. Je ne suis pas dans la peau des pétitionnaires, mais je pense qu'ils méritent d'être entendus parce que le sujet concerne une partie du patrimoine de la Ville. Dans ces conditions, on peut effectivement demander que par une procédure accélérée, ils soient entendus et qu'ils ne se sentent pas méprisés ou galvaudés pour des prétextes juridiques qui commencent à nous étouffer.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Un petit éclairage: je siège à la Commission des pétitions. Il nous arrive de recevoir des citoyens qui ont déposé des pétitions, souvent même avant le délai d'opposition. Nous leur demandons pourquoi ils ne se sont pas opposés. Ils nous répondent qu'ils pensaient que la pétition avait plus de poids qu'une opposition. J'aimerais que vous puissiez aussi verser à ce dossier une certaine méconnaissance des procédures de la part des citoyens. Ils pensent qu'une pétition devant le Conseil communal a beaucoup plus de poids qu'une opposition. Pour ces raisons, il est important, sur la situation concrète qui nous est proposée et vu son importance, de pouvoir attendre et recevoir les pétitionnaires avant de confirmer l'autorisation.

M. Eddy Ansermet (LE) : – Habitant le quartier, j'ai été surpris que la pétition compte environ 320 signatures. Est-ce que les signataires habitent bien le quartier?

Le président : – Je me permets de répondre à cette question. Je crains... Enfin, je ne crains pas, c'est un droit démocratique de signer toute pétition, même si elle concerne un autre quartier que le sien! Il me semble. On me contredira si j'ai tort.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Ce qui me dérange profondément dans cette pétition, c'est que de fait, il y a une injonction. M. Ostermann, par son propos, nous dit: « Il faut que la Municipalité entende les pétitionnaires avant de... » Pour moi, c'est irrecevable, parce que même si on dit « souhaite », de fait, vous voulez que ces gens soient reçus et entendus, dans tous les sens du terme, par la Municipalité. Pour moi, ce n'est pas recevable.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je répondrai à M^{me} de Meuron que je vois mal quel autre terme on pourrait mettre. Quand on souhaite quelque chose, on aspire ardemment à ce qu'elle soit réalisée, mais on n'en a pas les moyens légaux, réglementaires, etc. Donc je ne vois pas ce que je peux écrire d'autre que «Nous souhaitons que...» Votre analyse de texte dépasse mon entendement. Je vous laisse le libre choix de l'analyser, mais je suis intellectuellement démuné devant cette remontrance.

Monsieur Ansermet, est-ce que les gens habitent le quartier? S'ils l'habitent, on dira qu'ils défendent je ne sais quel intérêt. C'est l'intérêt général de la Ville de se préoccuper de ce problème. Et si, par hasard, et ce serait même souhaitable, des gens d'Ouchy ont signé, cela montre qu'ils sont conscients des enjeux de ce problème pour la ville. C'est un peu ce que nous faisons ici quand nous prenons des décisions. Certains d'entre nous ne pensent pas qu'à leur quartier, mais à l'intérêt général.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – J'apprends qu'il y a 300 signatures, c'est beaucoup. Je ne sais pas comment nous pourrions lever les ambiguïtés avec 300 personnes, mais l'usage veut qu'on interpelle le premier pétitionnaire et qu'il se fasse accompagner par qui de droit. Si nous devons tenir une séance d'information pour clarifier les choses, il n'y a aucun problème. Le problème, c'est qu'un conseiller communal, ou je ne sais qui, instrumentalise une cause et l'envoie au mauvais endroit.

Si vous voulez une séance rapide avec les pétitionnaires, il faut adresser la pétition directement à la Direction en charge du dossier. Cela dit, des gens ont choisi de passer par le Conseil communal. La Commission des pétitions enregistre cette demande, ensuite il faut organiser une séance, etc. Il faut que les gens qui y participent trouvent le temps disponible. On peut le faire plus rapidement, si besoin est, pour donner une information. Mais par rapport à la décision, je rappelle au passage que nous travaillons sur une propriété privée, et que le projet aujourd'hui reconnu d'intérêt public se réalisera. En revanche, si nous, Autorité exécutive de cette Ville, nous pouvons apporter quelques réponses aux pétitionnaires, il n'y a aucun problème. Je ne peux que recommander de transmettre cette pétition au plus vite à la Municipalité afin que nous ayons un rendez-vous direct avec les pétitionnaires. Puis vous traiterez la pétition selon votre rythme, comme vous pourrez le faire. C'est tout ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

Mais je peux vous donner l'assurance que grâce aux outils que nous avons introduits dans le PGA, et depuis que nous avons porté sur la carte le patrimoine végétal qui a un caractère sensible, il y a automatiquement une intervention de l'autorité et une attention particulière aux projets. Cette note *3* ne s'est pas faite toute seule, mais avec l'aide de spécialistes. Vous l'avez d'ailleurs reconnu. Nous accompagnons le mandataire, avec quelques exigences, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, pour que ce projet s'intègre correctement dans l'objet tel qu'il a été défini. Cet outil

d'accompagnement a été instauré, c'est une déclaration que je vous fais, et les noms que je vous ai cités, tant l'inspecteur forestier que la personne habilitée à traiter ces objets au sein de l'Administration, jouissent de la pleine confiance de la Municipalité.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous sommes en présence d'une résolution. Je vous propose de la voter de manière électronique. Elle est encore affichée derrière moi. Les conseillères et conseillers qui acceptent cette résolution votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 38 non, 25 oui et 11 abstentions, vous avez refusé cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne,

- oui l'interpellation urgente de M. Roland Ostermann et consorts au sujet d'un permis de construire délivré à l'institution de Béthanie;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Il est 22 h 52, je vous propose d'en rester là pour ce soir. Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une bonne récupération de ces dernières journées. Nous vous attendons ici le 29 mars à 18 h 00. Je rappelle que le Bureau souhaite s'entretenir avec les présidents de groupes, dans la salle des commissions. Merci et bonne rentrée.

La séance est levée à 22 h 55.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

